



JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(90^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 22 novembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. Questions au Gouvernement (p. 5478).

RÉDUCTION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DE RENAULT (p. 5478)

MM. Jacques Brunhes, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

2. Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère (p. 5479)

3. Questions au Gouvernement (suite) (p. 5479).

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET EUROPE DE L'EST (p. 5479)

M. Bernard Stasi, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

RENTREE UNIVERSITAIRE (p. 5480)

MM. Denis Jacquat, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

4. Hommage à la mémoire du président de la République libanaise (p. 5481).

5. Questions au Gouvernement (suite) (p. 5481).

AMNISTIE EN NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 5481)

MM. Jean Brocard, Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la justice.

DROGUE ET SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN (p. 5482)

Mme Christiane Papon, M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

SITUATION DANS LES UNIVERSITÉS (p. 5483)

MM. Jacques Toubon, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET EUROPE DE L'EST (p. 5484)

M. Michel Vauzelle, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

SITUATION AU SALVADOR (p. 5485)

M. Jean Lacombe, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

REVENU AGRICOLE POUR 1989 (p. 5486)

MM. Gaston Rimareix, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

CAMBODGE (p. 5487)

M. Pierre Goldberg, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

QUOTAS LAITIERS - AUGMENTATION DE 1 P. 100 (p. 5488)

MM. Ambroise Guellec, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

SITUATION AU CAMBODGE (p. 5489)

M. François d'Aubert, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

EMPLOI DANS LA ZONE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING (p. 5489)

MM. Claude Dhinnin, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

SAUVEGARDE DE L'EMPLOI À LA COGEMA (p. 5490)

MM. Marcel Mocœur, Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

ÉROSION DES SOLS À LA RÉUNION (p. 5491)

MM. Alexis Pota, Brice Lalonde, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

SUPPRESSION DE COMPTOIRS DE LA BANQUE DE FRANCE (p. 5491)

MM. Maurice Sergheraert, Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement.

Suspension et reprise de la séance (p. 5492)

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

6. Rappels au règlement (p. 5492).

MM. Alain Griotteray, le président.

MM. Gérard Bapt, le président.

7. Renvois pour avis (p. 5493).

8. Adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social. - Discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi (p. 5493).

M. Pierre Estève, rapporteur de la commission de la production.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

Discussion générale :

MM. Pierre Goldberg,
Germain Gengenwin,
Philippe Vasseur,
Jean-Paul Charé, le rapporteur,
Gaston Rimareix,
Roger Lestas.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

9. Désignation de candidats à un organisme extra-parlementaire (p. 5506).

10. Ordre du jour (p. 5506).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

RÉDUCTION DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DE RENAULT

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre, dont je déplore l'absence. (« Ah ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Willy Diméglio. Il n'est jamais là !

M. Jacques Brunhes. Vous avez donné votre accord pour la fermeture du site de Renault-Billancourt. (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Vous n'aurez même pas attendu une semaine pour vous plier au diktat de la Commission de Bruxelles. On comprend la satisfaction de M. Madelin et de la droite : vous allez encore plus loin qu'eux dans leur politique !

Vous avez décidé délibérément de sacrifier Billancourt à l'Europe du capital et de la finance au moment où Bruxelles multiplie les facilités accordées aux firmes étrangères, japonaises notamment, pour qu'elles installent chaînes et bureaux en Europe.

M. Philippe Legras. Alors, censurez le Gouvernement !

M. Jacques Brunhes. A ce stade, ce n'est même plus de capitulation qu'il faut parler. Ce n'est pas seulement un coup de poignard dans le dos de notre entreprise nationale, c'est un coup porté à l'ensemble de l'industrie automobile, à l'ensemble de nos capacités productives. C'est un acte anti-national et antisocial !

Vos arguments ne sont que des contrevérités.

Le site de Billancourt serait vétuste. C'est faux ! Des investissements technologiques et des modernisations considérables y ont été faits. Aux portes de Paris, à un carrefour de communications idéal, Billancourt a tout pour se développer sur place.

Billancourt n'aurait pas les capacités de produire plus. C'est faux ! Si ce site ne permet pas de répondre à la demande, c'est parce que des milliers d'emplois y ont été supprimés, que des transferts de production à l'étranger se sont multipliés. Son potentiel de production est volontairement sous-utilisé. Dès maintenant, il est possible de passer de 420 à 600 véhicules par jour !

Renault serait endettée. A qui la faute ? Ce n'est pas par manque de courage et de talent de ses ouvriers, techniciens et ingénieurs, mais à cause d'opérations outre-atlantique qui furent un véritable gouffre financier !

Il n'y a donc aucune raison d'ordre industriel ou économique à votre choix. Il y a par contre une volonté, celle de donner la priorité à la finance et à la spéculation foncière dans votre politique d'aménagement de l'Île-de-France aux dépens de ses activités productives.

N'est-ce pas aussi un acte de revanche politique contre cette usine, haut lieu de tant de conquêtes sociales ?

L'île Seguin va devenir un nouveau lieu de spéculation et d'immeubles de luxe ; voilà ce que vous voulez faire de Billancourt. Les Françaises et les Français comprennent alors mieux les raisons de l'acharnement contre les « dix de Renault », licenciés pour s'être opposés à la casse de leur entreprise.

Monsieur le Premier ministre, nous ne laisserons pas fermer Billancourt ! Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement veut lui porter des coups. L'action unie des salariés l'en a empêché à plusieurs reprises. Une nouvelle fois, nous serons avec eux pour que vive Billancourt !

Billancourt n'est pas un symbole dépassé. Une autre politique est possible qui développe cette entreprise moderne, poumon vital pour l'Île-de-France.

Entendez-vous les voix qui vous disent : Billancourt vivra ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, M. le Premier ministre, retenu par une réunion internationale, m'a prié de répondre à sa place.

De quoi parlons-nous ? Nous parlons non pas de la destruction du potentiel de la Régie Renault, mais de sa modernisation. En effet, l'usine de Billancourt, qui a fortement contribué à notre histoire industrielle et qui a une valeur de symbole que je ne conteste pas, n'occupe plus aujourd'hui qu'une place limitée dans la production de Renault : elle ne produit, comme vous l'avez dit, que 420 véhicules par jour, ce qui est très en dessous des normes habituelles pour cette industrie.

M. Jacques Brunhes. Elle peut en produire 600, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Ces voitures sont construites dans des conditions archaïques...

M. Jacques Brunhes. C'est faux !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. ... et qui sont devenues de façon progressive socialement et industriellement totalement inacceptables.

M. Jacques Brunhes. C'est faux !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Cette usine est bâtie dans une île, et non aux portes de Paris, comme vous l'avez dit, monsieur le député. Elle est bâtie dans Paris et les ouvriers y travaillent sur cinq étages.

C'est vrai, c'est un témoin glorieux d'une grande histoire industrielle.

Du reste, comme les résultats en témoignent - et chacun peut les contrôler -, en dépit des efforts réels d'amélioration de productivité et des efforts qui ont été accomplis par l'ensemble du personnel, cela doit être également dit, la productivité de Billancourt est inférieure de 30 p. 100 à celle des usines de Sandouville, de Maubeuge ou de Douai, qui sont aussi des usines de la Régie Renault.

De quoi parlons-nous ? Le projet ne consiste pas en une fermeture brutale et précipitée de l'unité de production de Billancourt. Il prévoit une réduction progressive, transparente et programmée de l'activité des effectifs jusqu'à mai 1992. Nous avons donc un peu plus de deux ans et demi pour préparer le plan économique et le plan social.

Nous pourrions donc maintenir à Billancourt la totalité de la production des R 5 société, et ce jusqu'à la fin, qui a été programmée, de la production de ce véhicule.

Ce processus ne conduira pas non plus à abandonner la production de l'« Express », qui est la voiture utilitaire aujourd'hui la plus vendue dans le monde. Le montage de cette voiture sera progressivement assuré par l'usine de Maubeuge. Il n'y aura donc pas de délocalisation à l'étranger de véhicules produits à Billancourt.

Nous disposons donc d'un délai qui me semble important pour engager avec les organisations syndicales une concertation sur le plan social. Je souhaite que cette négociation soit exemplaire. Je fais confiance à la direction de la Régie Renault pour qu'elle le soit. Et je veillerai à ce qu'elle le soit.

La longueur des délais prévus pour cette réduction progressive d'activité permettra à chaque salarié de se voir offrir un poste de travail convenable. C'est indispensable, car les hommes de Billancourt n'ont certainement pas démerité.

En tout cas, je puis vous assurer que l'Etat mobilisera tous les moyens nécessaires pour que cette opération ne laisse pas au bord du chemin des personnes de qualité, lesquelles ont accompli des efforts qui sont importants.

Renault - je suis d'accord avec vous et aussi avec l'ensemble de l'Assemblée - est une composante importante de notre histoire et aussi de notre avenir industriel. Il faut pour cela que nous soutenions l'effort de tous ceux qui - ouvriers, cadres et dirigeants - participent à son développement et qui permettent à cette grande entreprise nationale d'affronter dans les meilleures conditions une concurrence qui devient de plus en plus vive.

M. Jacques Brunhes. Et Bruxelles ?

M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire. Je voudrais ajouter pour terminer, parce que vous y avez fait allusion, que nous veillerons en particulier à utiliser le terrain qui sera dégagé à l'intérieur de la capitale pour que les constructions et l'aménagement qui seront faits soient dignes de cette grande aventure industrielle et ouvrière qu'a été l'usine de Billancourt. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

2

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je signale à l'Assemblée la présence dans les tribunes d'une délégation parlementaire israélienne, conduite par M. Mikail Bar-Zohar, président du groupe d'amitié Israël-France et de la commission de l'éducation de la Knesset de l'Etat d'Israël.

Je suis heureux de souhaiter en votre nom la bienvenue à nos collègues. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.)*

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite)

M. le président. Nous en revenons aux questions au Gouvernement.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET EUROPE DE L'EST

M. le président. Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Bernard Stasi.

M. Bernard Stasi. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Plusieurs députés des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. Absent ! Il n'est pas là !

M. Bernard Stasi. Nous le savions déjà, mais jamais nous n'avions eu sous les yeux une aussi éclatante et heureuse confirmation : l'Histoire n'est pas toujours un long fleuve tranquille, l'Histoire est parfois un torrent impétueux et imprévisible.

Depuis quelques semaines, chaque jour nous surprend, et chaque jour nous apporte une nouvelle occasion de nous réjouir et de saluer avec enthousiasme une nouvelle avancée de la liberté dans des pays si longtemps asservis. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française, et du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe socialiste.)*

L'Histoire va vite et elle oblige les responsables politiques à accélérer l'allure. Les peuples qui sont en train d'écrire l'Histoire attendent de ceux qui conduisent les nations qu'ils se mettent à leur pas. Si la Communauté européenne ne le comprend pas, elle est peut-être en train de vivre ses derniers jours. Si la Communauté européenne n'accélère pas sa marche, elle sera définitivement dépassée par l'Histoire.

Il serait dramatiquement paradoxal que la victoire, de l'autre côté de ce qui fut le rideau de fer, des valeurs qui ont fondé la Communauté provoque aujourd'hui la dislocation de celle-ci !

Il serait dramatiquement paradoxal qu'au moment où elle est appelée à jouer dans le monde un rôle plus important que tous ceux qu'elle a eu à assumer jusqu'à présent, la Communauté se dilue dans l'impuissance, s'affaiblisse dans les surenchères et dans les divisions.

Or nous savons bien que les institutions politiques de la Communauté européenne ne lui permettent pas d'assumer de façon satisfaisante les nouvelles responsabilités que l'Histoire vient de lui confier.

Ces institutions ne sont pas suffisamment démocratiques, on le sait. Elles ne sont pas non plus suffisamment efficaces, faute essentiellement de clarté, car elles ne définissent pas de façon nette les compétences respectives des Etats et de la Communauté, ni celles des différents organes de la Communauté.

Si la Communauté veut demeurer un pôle de référence et d'attraction pour les peuples avides de démocratie, si la Communauté veut apporter aux pays en voie de démocratisation le soutien dont ils ont besoin, le soutien qu'ils réclament pour favoriser leur évolution, pour bâtir une économie et pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants, si la Communauté veut inventer de nouvelles modalités de coopération avec l'Europe de l'Est et avec l'Europe centrale, il faut qu'elle se dote au plus vite d'une nouvelle organisation politique.

M. Jean-Claude Lefort. Eh oui !

M. Bernard Stasi. Dans un récent discours à Strasbourg, le Président de la République avait proposé la réunion, en 1990, d'une conférence intergouvernementale pour préparer un nouveau traité européen. Bien entendu, je ne sais pas ce qu'il va déclarer à ce sujet aujourd'hui même, devant ce Parlement de Strasbourg. Mais ce dont nous sommes persuadés, c'est qu'il faut aller vite. Par conséquent, je pose la question suivante au Premier ministre : quelles sont les initiatives que la France peut prendre dans les meilleurs délais pour accélérer l'union politique de l'Europe ?

C'est une chance extraordinaire pour la France que d'assumer la responsabilité de la Communauté européenne au moment où se produisent des événements aussi importants, c'est une chance qu'il convient de saisir pleinement. Et il faut aussi faire en sorte - et il en est encore temps - que cette présidence française soit une grande chance pour l'Europe ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, M. le Premier ministre, M. Michel Rocard, est retenu en ce moment même par une réunion internationale importante, et M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, M. Roland Dumas, accompagne le Président de la République à Strasbourg. L'un et l'autre m'ont demandé de vous apporter leur réponse, et je le ferai avec exactitude.

Face aux événements d'Europe de l'Est, quelle attitude adoptent les Douze ? La question est assurément d'actualité. M. le Président de la République la traite cet après-midi même devant le Parlement européen à Strasbourg. Je vais m'efforcer d'y répondre devant vous brièvement, malgré la très grande dimension du sujet.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Sans papier !

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. J'ai dit que je répondrai avec exactitude.

Dès l'origine, la Communauté européenne s'est définie dans la perspective de l'union des pays qui la composent.

La Communauté européenne du charbon et de l'acier visait une finalité politique : la cessation des tensions entre la France et l'Allemagne. Le traité de Rome s'est inscrit dans la même perspective, en l'élargissant. Il y a trois ans, l'Acte unique a formulé en termes précis cet objectif : transformer l'ensemble des relations entre les Douze en « une union européenne ». L'importance de la coopération politique, enfin codifiée, se trouvait pleinement reconnue tandis qu'étaient posées les prémices d'un débat sur la sécurité dont, à terme, l'union politique ne saurait faire l'économie.

Le fait nouveau est que, devant les bouleversements en cours à nos portes dans « l'autre Europe », les Douze ont ressenti le besoin de resserrer les rangs et de hâter leur cheminement vers l'union européenne.

M. Jean-Claude Lefort. Ça, ce n'est pas le traité de Rome !

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Les décisions attendues, en matière économique et monétaire, ... comme en matière sociale, du prochain conseil européen, ... traduiront dans les faits cette volonté.

Cette construction est tout le contraire du repli sur soi. Le Président de la République l'a dit samedi, à l'issue de la réunion des douze chefs d'Etat et de gouvernement : « L'existence d'une Communauté forte, bien structurée, décidée à aller de l'avant, est un facteur même de réussite pour la réforme vers la liberté. »

En accélérant leur marche vers l'union, les Douze seront mieux à même d'apporter à leurs voisins européens qui sollicitent leur aide un soutien généreux et durable, tout en fournissant ainsi à l'Europe nouvelle en gestation une base solide et stable.

M. Jean-Claude Lefort. Tout ça, ce n'est pas le traité de Rome !

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Plus tard, n'en doutons pas, sera nécessaire une révision de nos institutions actuelles et des rapports réciproques entre ces trois piliers durables de notre Communauté que sont le Conseil, la Commission et le Parlement européen. Comme vous le savez, une réflexion sur ce point a déjà commencé. Elle devra s'étendre à des domaines nouveaux, mais chaque chose en son temps.

L'urgence actuelle, et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de le souligner, est que les Douze, face aux évolutions spectaculaires à l'Est, soient prêts à jouer pleinement leur rôle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Lefort. Zéro !

RENTREE UNIVERSITAIRE

M. le président. La parole est à M. Denis Jacquat, pour le groupe U.D.F.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Voilà un orateur !

M. Denis Jacquat. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Il est là, lui !

M. Denis Jacquat. Monsieur le ministre d'Etat, depuis deux semaines nous avons assisté à la fermeture, pour vingt-quatre heures, de deux universités françaises : celle d'Aix-Marseille et, plus récemment, celle de Caen. Les présidents

de ces universités voulaient témoigner symboliquement et publiquement de l'état de délabrement avancé de leurs locaux et de leurs conditions de travail. Ils ont ainsi montré l'impossibilité concrète d'assurer un enseignement digne de ce nom.

Des cours magistraux ont lieu sous chapiteau ; on annexe des salles de certains lycées. A Paris, il aura fallu camper plusieurs heures pour pouvoir simplement s'inscrire.

Des professeurs manquent et les cours sont assurés par des vacataires plus ou moins qualifiés. Ces exemples sont significatifs de l'état général de nos universités et du découragement qui gagne les personnels et les étudiants. Hier encore, ceux-ci manifestaient devant votre ministère, et à juste titre.

Monsieur le ministre d'Etat, quel avenir leur proposez-vous en les faisant entrer dans un système dévalorisé, aux débouchés incertains et qui, en prime, fonctionne mal ?

Quelle ambition offrez-vous ainsi à notre jeunesse ? On parlait, il y a quelques années, de « fac parking » ; les jeunes parlent aujourd'hui de « fac poubelle » ! (« C'est vrai ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Certes, accueillir 43 000 étudiants supplémentaires cette année dans des conditions correctes est un défi difficile à relever. Mais n'êtes-vous pas, monsieur le ministre d'Etat, quelque peu responsable de cette situation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Pierno. Et vous aussi !

M. Gérard Gouzes. Et Devaquet ?

M. le président. Allons, mes chers collègues !

Monsieur Jacquat, posez votre question, s'il vous plaît.

M. Denis Jacquat. L'évolution de la poussée démographique et de la demande scolaire sont des données qui se prévoient et se programment. Les prévoir, les programmer, que ne l'avez-vous fait de 1981 à 1986 au lieu d'élaborer la loi Savary qui n'a fait qu'attiser les tensions ? (« C'est vrai ! » *sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous avions, quant à nous, dès 1986, essayé de canaliser ces flux par une politique... (*Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Michel Lambert. Mensonge !

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. Jacquat terminer. Monsieur Jacquat, je vous en prie, posez votre question !

M. Denis Jacquat. Nous avions dès 1986, disais-je, essayé de canaliser ces flux par une politique d'orientation dont on mesure cruellement le manque aujourd'hui.

L'université est entrée dans une économie de rationnement et l'effort budgétaire constaté cette année ne fait qu'accompagner partiellement la pression démographique.

Monsieur le ministre d'Etat, que comptez-vous faire dans un premier temps pour améliorer rapidement certaines situations insupportables ? (« Bonne question ! » *sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Ne pensez-vous pas qu'il serait nécessaire d'engager l'indispensable réforme du premier cycle universitaire ?

Enfin, ne pensez-vous pas qu'il serait temps d'achever la décentralisation par le transfert de compétences et de financement vers les collectivités territoriales en matière universitaire (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française*), et d'accorder une réelle autonomie aux universités qui la souhaitent ardemment ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, la première chose que je ne ferai pas, c'est tracer, non pas des tensions de l'université, que je connais et que j'ai évoquées la semaine dernière, mais de la qualité de l'enseignement qu'elle dispense, le portrait que vous en avez fait. (« Très bien ! » *sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je pense que la première chose à faire est de rappeler que, en dépit des tensions, qui existent et dont je parlerai dans un instant, l'enseignement supérieur français est un des meilleurs du monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Et je ne suis pas de ceux qui contribueront à le disqualifier devant la représentation nationale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

On a publié tout récemment un palmarès des grandes universités et des grandes écoles mondiales, qui montre que les établissements d'enseignement supérieur français se placent en tête, avec les établissements britanniques. (« Très bien ! » *sur les bancs du groupe socialiste.*)

Autre chose que je ne ferai pas, monsieur le député...

M. Jean Ueberschlag. Mais si, vous allez le faire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je vous dirai après ce que je ferai, monsieur le député.

Autre chose que je ne ferai pas, disais-je, c'est formuler des propositions juridiques ou statutaires pour résoudre des problèmes quantitatifs, financiers et matériels. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Claude Lefort. Il faut une autre politique !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Le problème n'est pas de savoir si nous devons en hâte élaborer je ne sais quelle loi de décentralisation - à cet égard, je me réjouis que les régions et les collectivités locales s'associent au ministère de l'éducation nationale pour contracter. Le problème est de construire massivement les locaux dont a besoin l'enseignement supérieur français...

M. Jean-Claude Lefort. Les construire quand ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. ... et force est de constater que vous ne l'avez pas fait ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Qu'avez-vous fait depuis 1981 ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Personne ne peut nier ce que vous avez d'ailleurs reconnu vous-même, avec objectivité en l'occurrence, à savoir que le budget de l'enseignement supérieur a augmenté de 10 p. 100 en 1989 et qu'il augmente encore de 10 p. 100 dans le projet de loi de finances qui vient de vous être proposé et contre lequel vous avez voté.

Personne ne peut nier qu'entre 1984 et 1988 ont été supprimés 6 200 postes d'A.T.O.S. et que, depuis que ce gouvernement est en place, il en a été créé 1 800 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas le problème !

M. Charles Ehrmann. Qui était au pouvoir en 1984-1985 ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Personne ne peut nier que vous avez supprimé des postes universitaires alors que j'en ai créé.

M. Jean Ueberschlag. Par une manipulation !

M. Robert-André Vivien. Mais tout cela n'a rien à voir avec la question !

M. le président. Monsieur Vivien, je vous en prie !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Je vais maintenant répondre à vos questions précises.

Aux étudiants qui sont venus me voir hier, j'ai annoncé que dans les universités...

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas le problème !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Alors, écoutez donc de quoi il s'agit, monsieur Vivien.

Aux étudiants qui sont venus me voir hier, j'ai annoncé que, dans les universités où il y avait des tensions particulières, des heures complémentaires seraient assurées, après vérification des besoins.

M. Jean-Claude Lefort. La lutte paie !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. J'ai pris l'engagement devant les étudiants de Tolbiac-Paris-1 qu'ils pourraient avoir un restaurant universitaire - qu'ils attendent depuis dix ans - dans les semaines qui viennent, grâce à un arrangement local. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Ecoutez donc M. le ministre d'Etat, mes chers collègues !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Par ailleurs,...

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas le problème !

M. le président. Monsieur Vivien, taisez-vous !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Par ailleurs, la réforme des premiers cycles de l'enseignement supérieur (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)...

M. le président. Un peu de calme, je vous prie, mes chers collègues !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. La réforme des premiers cycles de l'enseignement supérieur est engagée, notamment sur la base d'un rapport confié à un grand universitaire, M. Hubert Coudanne.

Enfin, j'ai également annoncé aux étudiants que je soumettrai au Premier ministre et au Gouvernement dans les semaines qui viennent - donc à très court terme - un schéma d'aménagement national de l'enseignement supérieur valable aussi pour l'Île-de-France, où sont concentrés 30 p. 100 des étudiants, lequel permettra enfin de construire les universités dont nous avons besoin, de créer de nouveaux centres et d'étoffer les centres actuels, les besoins de l'enseignement supérieur ayant été constamment sous-estimés.

En somme, votre politique consistait à sélectionner, et elle a mis les étudiants dans la rue. Ma politique, c'est de les accueillir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et au Rassemblement pour la République.*)

4

HOMMAGE A LA MÉMOIRE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LIBANAISE

M. le président. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.*) Nous venons d'apprendre qu'un attentat avait coûté la vie à M. René Moawad, élu depuis très peu de temps Président de la République libanaise.

En hommage à sa mémoire et à celle de toutes les victimes de ce pays durement éprouvé et auquel tant de liens nous rattachent, je vous invite à observer une minute de silence. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.*)

5

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite)

M. le président. Nous poursuivons les questions au Gouvernement.

AMNISTIE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre et revêt une certaine gravité.

Le 6 novembre 1988, les Françaises et les Français ont approuvé, par référendum, un projet de loi qui permettait à la Nouvelle-Calédonie de prendre un nouveau départ après

la réconciliation des deux communautés et le rétablissement de la paix civile. Cette loi comportait une large amnistie, qui pouvait se justifier dans un souci d'apaisement. Toutefois, elle prévoyait une exception légitime : elle ne s'étendait pas aux auteurs directs d'assassinats ou de crimes de sang, dont on sait que plusieurs gendarmes ont été les victimes dans des conditions particulièrement atroces.

Vous-même, monsieur le Premier ministre, vous avez déclaré à Lille, le 14 novembre 1988 : « Et si elle - l'amnistie - ne s'étend pas aux auteurs directs des crimes d'assassinats qui, même remis en liberté provisoire, resteront inculpés et seront jugés conformément à la loi, il faut que, pour le reste, cette amnistie contribue à ramener la paix des esprits et des cœurs. »

Monsieur le Premier ministre, l'annonce de votre projet de loi a provoqué, dans les rangs de la gendarmerie, des forces armées, chez les familles des victimes et dans l'opinion publique, une très légitime émotion.

Ma question est toute simple : compte tenu des tensions que risque de susciter l'extension de l'amnistie aux crimes de sang commis en Nouvelle-Calédonie et de l'anomalie judiciaire que constituerait le vote d'un tel projet, êtes-vous disposé à laisser aller jusqu'au bout cette affaire devant la justice et, en conséquence, à retirer ce projet de loi modifiant le texte référendaire voté le 6 novembre 1988, permettant au Président de la République, le cas échéant et s'il y a condamnation, d'exercer son droit de grâce ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la loi du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination en Nouvelle-Calédonie, adoptée par référendum, a prévu l'amnistie des « infractions commises avant le 20 août 1988 à l'occasion des événements d'ordre public, social ou économique en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie ou du régime foncier du territoire ».

Les auteurs directs et personnels du crime d'assassinat ont cependant été exclus du bénéfice de cette amnistie.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le garde des sceaux. En conséquence, un certain nombre de procédures ont été closes tandis que d'autres, ouvertes sur des qualifications d'assassinats, ont suivi leur cours.

En revanche, tous les inculpés ont été libérés en application de l'article 81 de la loi référendaire.

Attentif à l'évolution de la situation sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie et préoccupé surtout de l'avenir des communautés qui l'habitent, le Gouvernement a adopté le 25 octobre dernier un projet de loi qui étend le bénéfice de l'amnistie référendaire à ceux qui en étaient exclus, et prévoit donc le pardon total des infractions liées aux événements de Nouvelle-Calédonie et commises avant le 10 août 1988.

M. Pierre Mazeaud. Une « amnistie référendaire » reprise dans une loi ordinaire ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le garde des sceaux. Quelques-uns se sont indignés de cette extension. Je comprends que les familles des victimes, de ceux qui ont trouvé la mort sur le territoire en remplissant leur difficile et dangereuse mission, en conçoivent de l'émotion.

Ce projet viendra en première lecture devant votre assemblée le 28 novembre prochain. Vous aurez donc l'occasion d'exprimer vos critiques et vos inquiétudes. J'aurai quant à moi celle de vous faire part de manière très précise et complète du point de vue du Gouvernement sur le sens et la portée de cette amnistie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. C'est nul !

M. le président. Pour le groupe du R.P.R., la parole est à M. Jacques Toubon. (« Il n'est pas là ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. René Drouin. Le R.P.R. est en vacances ! (« Hou ! hou ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vais donc donner la parole à Mme Christiane Papon.

DROGUE ET SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

M. le président. La parole est à Mme Christiane Papon.

Mme Christiane Papon. Monsieur le ministre de l'intérieur, vous aviez proclamé votre volonté de lutter contre la drogue. Or, au niveau des actions, je ne vois rien. Votre action est quasi nulle ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pendant ce temps, la drogue fait des progrès en France. Nous voyons également arriver dans notre pays des drogues particulièrement dangereuses. Vous savez sans doute qu'à New York, le crack a suscité une nouvelle criminalité, en augmentation constante. Vous savez aussi sans doute qu'à Montréal, en trois mois, je dis bien en trois mois, il a provoqué un accroissement de 60 p. 100 de la criminalité. Le crack est en effet une drogue particulièrement dangereuse (*Brouhaha*)...

M. le président. Ecoutez la question de Mme Papon !

Mme Christiane Papon. C'est une question grave qui concerne notre jeunesse, messieurs ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Le crack est donc une drogue particulièrement dangereuse, et ceci pour trois raisons :

Premièrement, elle n'est pas chère et les jeunes peuvent donc se la procurer aisément ;

Deuxièmement, elle instaure une dépendance quasiment immédiate ;

Troisièmement, elle génère une violence très forte.

Vous aviez dit, monsieur le ministre, que le crack ne viendrait pas en France. Or, j'ai le regret de vous le dire, le crack est en France, il est à Paris, il est même dans le métro. (« Chirac ! Que fait Chirac ? » sur les bancs du groupe socialiste.)

Vous savez que sur certaines lignes, la ligne n° 3, la ligne n° 4 et surtout la ligne n° 9, Pont-de-Sèvres-Mairie de Montreuil, il y a actuellement des stations de métro qui sont livrées à l'insécurité la plus totale et au trafic de drogue. A tel point que les agents de la R.A.T.P. ont fait grève pour réclamer plus de sécurité dans le métro et que les usagers ont applaudi à cette grève.

Ces faits sont extrêmement graves et je m'étonne que cette assemblée ne porte pas plus d'attention à ce problème. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il faut savoir que les agressions ont augmenté de 25 p. 100 dans le métro depuis le début de l'année.

Mes questions sont donc très simples, monsieur le ministre. Premièrement, que comptez-vous faire pour combattre efficacement le crack et le faire sortir non seulement du métro, mais aussi de Paris et de France ?

Deuxièmement, quelles mesures urgentes, car il s'agit d'urgence, allez-vous prendre pour que la sécurité règne dans le métro ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur. Vous avez raison, madame le député, de vous inquiéter et de vous informer. Mais vous avez tort de penser que cette assemblée ne prête pas assez d'attention aux problèmes de la drogue.

Vous avez raison de vous inquiéter, parce que Paris, comme toutes les grandes villes, est menacée par le développement de la drogue et par les drogues nouvelles. Et vous avez raison de vous informer, parce qu'il me semble que, sur certains points, vos comparaisons internationales ne sont pas tout à fait fondées.

Heureusement, la France ne se trouve en rien dans la situation des Etats-Unis. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et de*

l'Union du centre.) Heureusement, la situation à Paris n'a rigoureusement rien à voir avec celle de New York. Mais vous avez raison de vous informer, et je vais vous répondre.

Dire que cette assemblée n'est pas attentive aux problèmes de la drogue, c'est assez injuste. Il y a exactement un an, la majorité de cette assemblée a approuvé les propositions budgétaires que je faisais et qui m'ont permis de doubler les effectifs des personnels de police chargés de la lutte contre la drogue. Une majorité de cette assemblée les a votées ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Madame le député, que vous n'avez pas été présente ce jour-là ou que vous n'avez pas voulu les voter, c'est votre droit ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. René André. Lamentable !

M. le ministre de l'intérieur. Il y a quelques jours, j'ai proposé à l'Assemblée nationale des dispositions budgétaires qui permettent, grâce à une augmentation de 400 emplois nets des effectifs de la police nationale, de mettre en œuvre, sur l'ensemble du réseau de transport ferroviaire de la région parisienne, les décisions annoncées ici même par le Premier ministre au mois de juin dernier. Une majorité des députés de cette assemblée a voté ces crédits et approuvé cette politique. Que vous ne l'avez pas suivie, c'est votre droit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Lorsque le Premier ministre a annoncé ici même, au mois de juin, qu'il fallait développer une forme d'intervention nouvelle dans les transports ferroviaires, les décisions ont été appliquées immédiatement, sans même attendre les nouveaux emplois qui vont être créés. La moitié de ces effectifs est déjà mise en place, et c'est une des raisons pour lesquelles je suis en mesure de poursuivre l'action engagée.

Madame le député, je ne suis pas un grand amateur de proclamations. Je dis que nous devons mobiliser et multiplier les efforts pour lutter contre la drogue et que nous pouvons barrer la route à son développement.

M. Gérard Léonard. Ce sont des discours !

M. le ministre de l'intérieur. Ce sont des discours, monsieur le député, qui sont suivis d'un certain nombre d'actes assez efficaces. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Vous pouvez vociférer quand vous venez en séance une fois de temps en temps...

M. Patrick Balkany. Nous, on connaît la réalité !

M. le ministre de l'intérieur. ... mais si vous participiez aux débats qui aboutissent effectivement à des décisions, vous seriez plus crédible. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Une des raisons pour lesquelles la France, dans le domaine de la lutte contre la drogue, est écoutée sur le plan international, c'est que le Président de la République a introduit lui-même dans la déclaration du sommet de l'Arche, au mois de juillet dernier, la nécessité de lutter contre les filières de blanchiment de l'argent de la drogue.

M. Robert-André Vivien. Et les résultats, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'intérieur. Vous savez très bien, et tous les gens responsables savent très bien que lutter contre la drogue, ce n'est pas seulement une affaire de police. C'est une affaire de politique de prévention...

M. Jean Ueberschlag. Où sont les résultats ?

M. Robert-André Vivien. Les chiffres ?

M. le président. Calmez-vous, monsieur Vivien !

M. le ministre de l'intérieur. ... c'est une affaire de coopération internationale et c'est une affaire de lutte contre les réseaux de blanchiment de l'argent.

M. Patrick Balkany. Les résultats, c'est zéro !

M. le président. Monsieur Balkany, je vous en prie !

M. le ministre de l'intérieur. Voilà pourquoi, madame le député, je vous approuve et je vous remercie d'avoir permis au groupe R.P.R. de s'exprimer, grâce à votre présence assidue à cette séance où un de ses orateurs était absent. Libre à vous, en tout cas, de vous associer à l'action du Gou-

vernement dans la lutte contre la drogue. *(Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean Ueberschlag. Minable !

M. Patrick Balkany. Nul !

M. le président. J'ai cru un instant que l'agitation de M. Vivien et de M. Balkany allait empêcher M. Toubon de poser la prochaine question.

M. Robert-André Vivien. M. Joxe ne fait que des discours, il n'a pas cité un seul chiffre !

SITUATION DANS LES UNIVERSITÉS

M. le président. La parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. Monsieur le président, je présente mes excuses à l'Assemblée, au Gouvernement et à vous-même, pour ne pas avoir été là au moment où vous m'avez appelé. Je vous remercie de me donner maintenant la parole.

Je voudrais poser au ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, une question relative à la situation des universités.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est déjà fait !

M. Jean Ueberschlag. C'est une question qui vous gêne !

M. Jean-Marie Cambacérès et M. François Hollande. M. Toubon n'était pas là !

M. Michel Lambert. Il n'a pas écouté !

M. le président. Un peu de calme, je vous prie. Ecoutez M. Toubon.

M. Jacques Toubon. Cette situation n'est pas bonne. Dans certains établissements, elle est au bord du craquement. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Marie Cambacérès. Encore le « crack » !

M. Jacques Toubon. Je prendrai l'exemple que je connais le mieux : celui de Paris-I et notamment de Tolbiac : 12 000 étudiants, pas de restaurant universitaire...

De nombreux députés du groupe socialiste. Déjà dit ! Déjà fait !

M. le président. S'il vous plaît !

M. Jacques Toubon. ... au point que le président de l'université souhaite que le maire du XIII^e arrondissement que je suis puisse procurer, par l'intermédiaire de la ville de Paris, les terrains nécessaires pour construire un restaurant. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Christophe Cambadélis. Cela fait trois ans qu'on le demande !

M. Jacques Toubon. Je trouve que c'est une très bonne idée.

La situation de ce président est préoccupante parce que l'effort de l'Etat n'est pas suffisant. Quand l'Etat, pour les universités de la région Ile-de-France, consacre 2 400 francs à chaque étudiant, la région Ile-de-France consacre à chaque élève des lycées 7 800 francs. Cette disproportion montre bien qu'il y a un problème de moyens.

Monsieur le ministre d'Etat, ce n'est certainement pas de votre seule faute : c'est la faute de la France qui n'a pas fait et qui ne fait pas ce qu'il faut pour ses universités.

M. Louis Pierna. Prenez sur les crédits de la loi de programmation militaire !

M. Jacques Toubon. Ce que je vous demande, parce que c'est vous qui êtes aux affaires, c'est de faire le nécessaire.

Je vous pose donc la question suivante : comptez-vous pour les universités, pour l'enseignement supérieur, étudier le transfert de la compétence de l'Etat aux régions ?

M. Patrick Balkany. Très bien !

M. Jacques Toubon. Comptez-vous établir un plan de rattrapage, qui a été estimé par les divers spécialistes à 4 milliards de francs pour les investissements d'urgence ?

Comptez-vous donner aux universités, et en particulier aux professeurs, les moyens matériels qui leur font défaut ?

Comptez-vous, enfin, entreprendre des réformes pour que le temps des études soit moins long et que l'on entre plus vite dans la vie active, mais aussi pour que, pendant toute la vie, on puisse recevoir une formation permanente qui permette de s'adapter à l'évolution de la société ?

M. Patrick Balkany. Très bien !

M. Jacques Toubon. Tel est l'enjeu. Etes-vous prêt à l'assumer ? C'est votre responsabilité et c'est celle de nous tous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, je suis d'accord avec vous sur un point et en désaccord avec vous sur un autre.

Parlant ici au nom du Gouvernement et devant les représentants de la nation, je considère comme vous qu'il est de la responsabilité commune de la nation de rattraper le retard historique pris en France dans le domaine de l'enseignement supérieur.

M. Louis Pierna. Par qui ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. C'est notre responsabilité commune et le Gouvernement assume cette responsabilité : il l'a montré par les deux budgets successifs qu'il a fait voter à l'Assemblée, et il le montrera encore à propos du financement du schéma national d'aménagement de l'enseignement supérieur, que je proposerai dans quelques semaines au Premier ministre.

Mais je suis en désaccord avec vous sur un point, parce que je ne comprends pas comment vous pouvez à la fois dire que cette mission est de la responsabilité de la nation et de ma propre responsabilité et proposer comme solution non pas des moyens supplémentaires mais une solution juridique, en l'occurrence le transfert des charges aux régions, ce qui veut dire exactement le désengagement de l'Etat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - « Non ! Pas du tout ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Eh bien non ! L'enseignement supérieur et la recherche relèvent, en France, de la responsabilité de l'Etat.

M. Jacques Toubon. Et les lycées et les collèges ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Les communes s'occupent des écoles ; les départements s'occupent des collèges. (« Et ça marche ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Les régions s'occupent des lycées. (« Et ça marche ! » sur les mêmes bancs.) Et l'Etat assume la responsabilité de l'enseignement supérieur. (« Et ça ne marche pas ! » sur les mêmes bancs.)

M. Jacques Toubon. Eh non ! Ça ne marche pas !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Monsieur Toubon, vous avez posé une question : écoutez au moins la réponse !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Les tensions dans les lycées sont supérieures aux tensions dans l'université, vous le savez tous très bien. Simplement, nous avons diminué ces tensions grâce aux créations de postes, qui sont de la responsabilité de l'Etat.

En ce qui concerne Tolbiac, j'ai annoncé hier aux étudiants que non seulement des heures complémentaires seraient accordées pour faire face aux besoins supplémentaires, mais qu'il serait trouvé, dans les semaines qui viennent, une solution à ce problème jamais réglé depuis dix ans, c'est-à-dire l'absence d'un lieu de restauration pour les 15 000 étudiants de Tolbiac. Nous allons régler ce problème. J'ai annoncé un plan d'aménagement que je proposerai au Gouvernement et qui impliquera un effort supplémentaire.

Pour le reste, monsieur Toubon, suchez que le gouvernement auquel j'appartiens assume ses responsabilités, même s'il a à faire face à une vague formidable des étudiants vers les universités.

M. Jean-Claude Lefort. C'était prévisible, quand même !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cela n'a pas été le cas du gouvernement précédent. (« Oh ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - « C'est la vérité ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Ueberachlag. Vous, vous n'avez rien fait depuis 1981 !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, J'ai ici la déclaration gouvernementale de M. Chirac. Trois paragraphes seulement y sont consacrés à l'enseignement supérieur, dont un mentionne l'autonomie - décidément, c'est une antienne - et un autre la sélection, qui a mis 1 200 000 jeunes dans la rue ! A aucun moment n'est évoquée l'idée qu'il faut construire, embaucher, financer ; à aucun moment ces problèmes ne sont posés. Nous, nous les posons. Et nous, nous les résoudrons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET EUROPE DE L'EST

M. le président. La parole est à M. Michel Vauzelle.

M. Michel Vauzelle. Qu'il me soit d'abord permis de dire, monsieur le président, l'émotion et la peine du groupe socialiste et de tous nos collègues devant l'attentat dont vient d'être victime le président libanais, M. René Moawad.

Ma question s'adresse à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République se rend en ce moment même au Parlement européen pour l'informer des conclusions de la réunion des Douze qui s'est tenue à Paris samedi dernier. Nous nous félicitons de cette démarche dont le caractère est éminemment démocratique. Ainsi, les représentants élus des pays membres de la Communauté seront immédiatement tenus au courant, de la bouche même du Président, des orientations prises par la réunion informelle des membres du Conseil européen.

La représentation nationale doit recevoir les mêmes éléments d'information. Aussi est-il convenable qu'après le Sénat, notre assemblée débattenne, comme elle le fera prochainement, des événements qui transforment actuellement le paysage politique en Europe de l'Est.

Mentionnant le Sénat, je voudrais dire combien nous avons été heureux que, par son approbation massive de la politique du Gouvernement, le large consensus national qui s'est dessiné autour de l'action du Président de la République et du Gouvernement ait reçu une illustration aussi remarquable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Grâce à cette action, la Communauté européenne a pris une dimension diplomatique sans précédent. J'en veux pour preuve le voyage conjoint en Hongrie et en Pologne du ministre d'Etat et du président de la commission.

M. Jean Tardito. Enfin, on va parler du désarmement !

M. Michel Vauzelle. Nous avons pris connaissance avec satisfaction des mesures de solidarité qui ont été annoncées samedi par le Président de la République et qui supposent l'adoption par les pays de l'Est de réformes démocratiques préalables.

M. Jean-Pierre Brard. Ingérence !

M. Michel Vauzelle. Nous nous félicitons aussi des décisions immédiates prises à l'égard de la Pologne et de la Hongrie.

Dans ces conditions, madame le ministre, quel rôle peut jouer ou continuer à jouer la coopération étroite entre la République fédérale d'Allemagne et la France, dans cette période où l'Allemagne de l'Est connaît une évolution historique ? Quelles initiatives compte prendre la France pour favoriser l'évolution que nous souhaitons tous avec ardeur dans les pays de l'Est où les réformes se font attendre, notamment en Roumanie, bien sûr, mais aussi en Tchécoslovaquie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, respectant la règle de nos débats, j'ai attendu mon tour de parole pour faire, avec votre autorisation et au nom du Gouvernement, une brève déclaration.

J'apprends avec consternation l'attentat qui vient de coûter la vie au Président du Liban. Je tiens à exprimer l'émotion du Gouvernement français devant cet horrible attentat et à adresser ses condoléances à l'ensemble des Libanais. Plus que jamais, les Libanais doivent s'unir pour assurer la paix et la souveraineté de leur patrie.

M. le président. Merci, madame le ministre.

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je répondrai maintenant, si vous le voulez bien, à M. Michel Vauzelle, dont la question sur la coopération européenne rejoint une question antérieure.

Monsieur le député, face aux développements extrêmement rapides de la situation en Europe de l'Est, les Douze ont eu immédiatement le réflexe d'agir ensemble, et dans le cadre communautaire.

Le Président de la République a pris l'initiative d'inviter les chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté à examiner les développements nouveaux sans attendre la réunion du Conseil européen de Strasbourg. Le dîner de l'Elysée était nécessaire. Il a débouché sur des orientations très positives.

En premier lieu, les Douze ont manifesté avec éclat leur appui au processus de réforme et d'ouverture engagé dans les pays de l'Est. La Communauté a pleinement conscience de vivre un moment crucial pour l'Europe. La possibilité d'effacer les séquelles de la seconde guerre mondiale apparaît enfin.

La Communauté entend répondre à l'appel qui lui est lancé par ces pays, dont les aspirations sont claires : libéralisation de l'économie, ouverture sur l'extérieur, rétablissement des libertés, pluralisme. La Communauté a d'autant plus de devoirs à l'égard de ces pays qu'elle leur a précisément servi de modèle, de référence.

Cette volonté de la Communauté de faciliter au maximum les chances de réussite des politiques nouvelles mises en œuvre à l'Est se concrétisera de plusieurs manières.

Tout d'abord, sous l'impulsion de la présidence française, plusieurs décisions importantes ont été prises. Une première tranche d'aide alimentaire d'urgence en faveur de la Pologne a été décidée dès juillet dernier et acheminée depuis. La Communauté, dans un délai record, a débloqué, en faveur de la Pologne et de la Hongrie, un crédit non remboursable de 300 millions d'ECU. L'accord de commerce et de coopération entre la Communauté et la Pologne a été signé à Varsovie en septembre par le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Par ailleurs, la première réunion de la commission mixte prévue par cet accord et celle de la commission mixte instituée par l'accord C.E.E.-Hongrie auront lieu avant la fin de l'année. Parallèlement, la négociation d'un accord cadre de coopération entre la Communauté et l'U.R.S.S. est proche de son terme. Le principe de pourparlers avec la R.D.A. en vue d'un accord commercial est acquis.

J'ai souhaité, monsieur le député, répondre d'une façon plus large et plus précise sur le problème que vous avez posé et qui concerne la coopération.

Mais les besoins des pays de l'Est - besoins exprimés ou besoins présumés - nous imposent bien entendu d'aller au-delà. Il y a d'immenses besoins de modernisation et d'équipement. C'est pourquoi le Président de la République a proposé la création d'une banque pour le développement et la modernisation de l'Europe de l'Est. Il y a aussi d'immenses besoins de formation et de perfectionnement des cadres, prioritairement dans le domaine de la gestion des entreprises. C'est pour y répondre que le Président a proposé une fondation européenne dont les structures et les moyens, comme ce sera le cas pour la banque, vont être examinés à Strasbourg. D'ores et déjà, les Douze en ont accepté le principe lors de leur rencontre du 18 novembre dernier.

La Communauté a aussi décidé d'ouvrir aux pays de l'Est qui le souhaiteraient les grands programmes existant dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Enfin, je mentionnerai le rôle d'exemple et d'entraînement que la Communauté a joué vis-à-vis des autres pays occidentaux. La Commission avait été chargée, lors du sommet de l'Arche, d'une mission de coordination pour l'aide occidentale à la Pologne et à la Hongrie. Les réunions qui se sont tenues dans le cadre des vingt-quatre et qui culmineront le 13 décembre à Bruxelles avec une réunion ministérielle ont amené certains Etats, en Europe occidentale et hors d'Europe, à consentir un effort supplémentaire en faveur de ces deux pays.

La Communauté, qui montre dans cette période historique l'exemple de la solidarité, a su cristalliser autour d'elle une solidarité beaucoup plus large encore, celle de l'ensemble du monde occidental dont les peuples de l'Est veulent maintenant partager les mêmes valeurs et les mêmes espérances. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

SITUATION AU SALVADOR

M. le président. La parole est à M. Jean Lacombe.

M. Jean Lacombe. Ma question s'adresse à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Elle porte sur les dramatiques événements qui se déroulent actuellement au Salvador.

Partout dans le monde, la détente Est-Ouest favorise le progrès de la paix et de la démocratie. La Namibie en est un exemple, mais aussi l'Europe de l'Est, comme cela vient d'être souligné.

En Amérique centrale, depuis deux ans, le plan de paix, pour lequel le président Arias a reçu le prix Nobel, a suscité un immense espoir. Au Nicaragua, le désarmement de la contre-révolution, la Contra, le processus démocratique de la vie politique actuellement en cours sont autant de faits significatifs.

Au Salvador, les rencontres récentes, au mois de décembre, puis au mois d'octobre, entre le gouvernement et les dirigeants de la guérilla laissaient espérer une issue à un conflit qui n'a que trop duré. C'est ce que j'avais pu constater en septembre dernier, avec mon collègue Daillet, au nom de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée. L'assassinat de militants syndicalistes par l'extrême-droite, les Escadrons de la mort, tristement célèbres dans le passé par l'assassinat de Mgr Romero, l'archevêque de San Salvador, de religieuses et de religieux nord-américains, ont provoqué la semaine dernière une offensive de la guérilla.

Tous ceux qui, ces derniers mois, ces dernières années, ont participé au dialogue national pour la paix, responsables politiques ou d'organisations humanitaires, syndicalistes, ecclésiastiques sont menacés. Plusieurs jésuites, professeurs de l'université centraméricaine, ont été assassinés jeudi dernier, comme si on pouvait détruire leur pensée et leur action pour la paix. Je les connaissais bien, tout particulièrement leur recteur, dont le message de paix et l'action dépassaient très largement les frontières de son pays. Je profite de cette occasion pour leur rendre hommage, à eux et au peuple salvadorien.

Un coopérant français arrêté a été libéré samedi.

Madame le ministre, M. Kouchner, secrétaire d'Etat chargé de l'action humanitaire, est présent en ce moment en El Salvador. Quelle est sa mission ?

Quelle est l'action de la France et de l'Europe, avec les Nations unies et l'organisation des Etats américains, pour qu'un cessez-le-feu intervienne le plus rapidement possible, pour que de véritables négociations soient engagées ? Quel appui enfin, auprès des pays d'Amérique latine, la France et l'Europe peuvent apporter au plan de paix ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, au moment même où je m'exprime, nous suivons, au ministère des affaires étrangères, la situation heure par heure, et mon collègue Bernard Kouchner, étant sur place, a la responsabilité de coordonner toute l'action humanitaire.

Vous avez eu raison, monsieur le député, de dire que nous avons beaucoup espéré la paix en Amérique centrale. Nous l'avons espérée au moment où s'est tenue à San Pedro Sula la réunion entre la Communauté économique européenne et les représentants de l'Amérique centrale. Nous l'avons espérée au moment des accords de Tela. Mais il faut le dire, maintenant l'espoir de paix s'éloigne. La situation est confuse.

Le sommet centraméricain de Tela avait fait naître l'espoir d'un règlement négocié de la crise salvadorienne en demandant au gouvernement et au F.M.L.N. d'entamer un dialogue sur la réintégration des mouvements d'opposition armée à la vie institutionnelle du pays. Deux réunions entre les parties se sont tenues sans autre résultat qu'un accord de procédure. L'offensive du F.M.L.N., que celui-ci a justifiée par le refus du Gouvernement de négocier sérieusement, puis la réplique de l'armée salvadorienne et des exactions commises par les escadrons de la mort - j'ai en mémoire, comme vous, l'abominable massacre de six pères jésuites - ont relancé le cycle de la violence. Dans ce contexte, les perspectives d'apaisement et d'une reprise du dialogue à court terme sont très aléatoires.

Je voudrais revenir sur l'action humanitaire que la France a engagée et que Bernard Kouchner coordonne sur place. Il l'a entreprise en se rendant à San Salvador même pour veiller à la mise en place de secours médicaux importants dont nous avons très rapidement décidé l'acheminement, en particulier un poste sanitaire mobile permettant de soigner 500 blessés. Plusieurs organisations humanitaires françaises sont également intervenues en liaison avec les pouvoirs publics. Une concertation sur ce plan a, comme vous le savez, été établie par nos partenaires de la Communauté. Les dispositions ont également été prises pour protéger la communauté française. Par ailleurs, le Gouvernement, comme vous le disiez, a mené une action très vigoureuse pour permettre la libération du jeune enseignant détenu par la police salvadorienne, qui a pu regagner la France sain et sauf.

Je voudrais maintenant insister sur l'action diplomatique. L'essentiel était de tenter d'obtenir un arrêt des combats et de parvenir à protéger les populations civiles.

M. Jacques Baumel. Demandez à Castro !

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Dans ce sens, la France, exerçant la présidence, en a pris l'initiative auprès des Douze. Elle a appelé, le 17 novembre, à un arrêt immédiat des combats et entrepris des démarches auprès de plusieurs gouvernements susceptibles d'influer en ce sens sur les parties en présence.

M. Jean-Claude Lefort. Lesquelles ?

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Le rôle de la France au Salvador, comme plus généralement en Amérique centrale, est d'intervenir en soutien des initiatives que prennent les acteurs régionaux.

M. Jean-Claude Lefort. Désignez les Etats-Unis !

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Nous avons placé beaucoup d'espoir dans la médiation tentée par le secrétaire général de l'organisation des Etats américains. Celle-ci s'est heurtée à de très importantes difficultés. Mais, en fonction des contacts que nous maintenons avec l'O.E.A. et d'autres pays, le Gouvernement veille à prolonger son action diplomatique pour favoriser une reprise du dialogue entre Salvadoriens et pour permettre à ce malheureux pays de retrouver la voie de la réconciliation nationale.

J'exprimerai enfin l'inquiétude du Gouvernement quant aux risques que courent les personnalités politiques, religieuses ou syndicales au Salvador et sa vigilance particulière sur tout ce qui pourrait porter atteinte aux droits et à l'intégrité physique d'hommes courageux, intègres et ayant le souci du bien de leur pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

REVENU AGRICOLE POUR 1989

M. le président. La parole est à M. Gaston Rimareix.

M. Gaston Rimareix. Monsieur le ministre de l'agriculture, je vais vous poser une double question sur le revenu des agriculteurs.

Les comptes prévisionnels de l'agriculture, qui viennent d'être publiés, font apparaître une augmentation du revenu agricole de 8 p. 100 pour 1989. Cette forte augmentation - augmentation moyenne bien sûr - a surpris.

Elle a surpris en cette année 1989 pendant laquelle, on le sait, la France a subi une sécheresse exceptionnelle.

Elle a surpris les agriculteurs en difficulté qui, vous le savez, sont nombreux.

M. Jean-Paul Charié. C'est vrai !

M. Gaston Rimareix. Elle a peut-être également surpris et, d'une certaine façon, irrité l'opinion publique, au moment où vous avez annoncé ici-même, dans le cadre de la discussion budgétaire, une aide de plus de 5 milliards de francs pour les agriculteurs frappés par la sécheresse.

Il faut certes relativiser cette augmentation et tenir compte de la diminution du revenu agricole de 4 p. 100 en 1988. On sait que ces évolutions, qu'elles soient en hausse ou en baisse, cachent des situations très différentes et peuvent même être contradictoires.

Monsieur le ministre, pouvez-vous donner à la représentation nationale et, à travers elle, à l'ensemble de l'opinion française une analyse plus fine et plus détaillée de cette évolution globale concernant les régions, les différentes productions et les différentes catégories d'agriculteurs ?

Le revenu des producteurs de lait - c'est la deuxième partie de ma question - a, lui aussi, globalement augmenté. Mais vous savez qu'un certain nombre de producteurs de lait, parce qu'ils ont des quotas insuffisants, ont également de graves difficultés.

Vous avez obtenu hier à Bruxelles du conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté, que vous présidiez, une augmentation des quotas nationaux de 1 p. 100 (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), ce qui représente pour la France 240 000 tonnes. Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, vos orientations pour la répartition de cette augmentation pour la campagne 1989-1990, notamment en faveur des agriculteurs qui en ont le plus besoin : jeunes agriculteurs qui s'installent ou agriculteurs des zones de montagne ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, vous avez tout à fait raison de souligner que, pour l'agriculture, 1989 restera comme une année paradoxale : ici, la sécheresse a grillé les récoltes, les fourrages, provoquant chez des milliers d'agriculteurs difficultés, voire misère, qui appelaient normalement la solidarité de la nation ; là, le soleil s'est montré plus intelligemment généreux, donnant de superbes récoltes, en particulier dans les céréales et plus encore dans la viticulture de qualité dont les recettes cette année vont littéralement exploser.

Au-delà du chiffre moyen, comme vous l'avez très justement dit, des situations différentes apparaissent. Cette année, des agriculteurs connaîtront une diminution de leurs revenus...

M. Arthur Dehaine. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... et d'autres, au contraire, auront de bons résultats. Je crois qu'il faut en tenir compte et intégrer ce beau chiffre de 8,5 p. 100 d'augmentation du revenu dans une série de plusieurs années au cours desquelles le revenu des agriculteurs était négatif. J'allais dire, si vous me le permettez, monsieur le député, il était temps ! Et il est normal que, de temps en temps, les agriculteurs connaissent, eux aussi, une bonne année. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Mais ce résultat n'est pas dû seulement à des conditions climatiques à la fois très contrastées et exceptionnelles. Il est dû aussi, pour un certain nombre de productions, au bon comportement des marchés, c'est-à-dire des prix agricoles. Depuis 1984 en effet nous nous sommes engagés, les uns et les autres, dans une politique de rééquilibrage des marchés

agricoles, en particulier les fameux quotas laitiers qui commencent maintenant à porter leurs fruits. Ainsi, à l'heure actuelle, la plupart des productions - à l'exception de l'une d'entre elles, la production ovine qui me cause beaucoup de souci - connaissent un relatif équilibre des prix. J'en tire donc comme enseignement, monsieur le député, que l'agriculture reste toujours une activité soumise à l'aléa climatique.

M. Xavier Deniau. Voilà une belle découverte !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Mais aussi la politique qui a été suivie depuis 1984 est une politique raisonnable, justifiée par ses résultats actuels.

M. Jean-Paul Charlé. Vous ne faites pas la pluie et le beau temps !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Voilà les quelques remarques que je voulais faire, face à ce résultat finalement positif. Mais je n'aurai pas l'imprudence, monsieur le député, de m'en attribuer le mérite. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Ce beau résultat est d'abord dû au travail de nos agriculteurs. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Arthur Dehalne. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est la raison pour laquelle la nation, comme la représentation nationale, peuvent recevoir ce chiffre comme quelque chose de normal. Mais, monsieur le député, j'ai suffisamment d'expérience pour savoir que s'il avait été mauvais, le responsable en aurait été vite connu ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.) C'est la raison pour laquelle vous permettez au ministre de l'agriculture, avec les précautions qu'il vient de prendre, de se réjouir pour les agriculteurs de ce bon résultat. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)

M. le président. Avant d'en revenir aux questions du groupe communiste, je tiens à appeler l'attention des députés et des membres du Gouvernement sur la nécessité de raccourcir, et questions, et réponses.

CAMBODGE

M. le président. La parole est à M. Pierre Goldberg.

M. Pierre Goldberg. Avant de poser ma question, monsieur le président, je voudrais faire part de l'émotion du groupe communiste après l'assassinat du président libanais récemment élu par le Parlement de ce pays. En m'inclinant devant sa mémoire, je voudrais rappeler notre exigence d'une action de la France pour un règlement politique de la question libanaise, avec la cessation de toute présence étrangère, le droit d'une patrie pour le peuple palestinien et l'organisation d'une conférence internationale pour le règlement du conflit du Moyen-Orient. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.)

Ma question s'adresse au ministre des affaires étrangères.

Les opérations armées déclenchées par les Khmers rouges en convergence avec celles du prince Sihanouk et de Son Sann, font peser aujourd'hui sur le peuple du Cambodge la menace d'un nouveau bain de sang. Les auteurs du génocide perpétré en 1975 et 1978 - génocide passible d'un procès international tel celui organisé en son temps à Nuremberg pour juger les dirigeants nazis - pourraient être de retour au pouvoir. Cette perspective particulièrement révoltante et dramatique est une conséquence du blocage de la conférence de Paris sur le Cambodge dont la France, en soutenant l'exigence du prince Sihanouk d'un gouvernement quadripartite permettant aux polpotistes d'accéder au pouvoir, partage, selon nous, la lourde responsabilité.

Un député du groupe socialiste. C'est faux !

M. Pierre Goldberg. Elle aurait dû conduire notre pays à agir avec détermination pour obtenir une cessation immédiate des combats, la condamnation et la mise hors d'état de nuire des Khmers rouges,...

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Pierre Goldberg. ... la relance de la négociation en vue d'une solution politique, assurant la paix, l'indépendance et la sécurité du peuple cambodgien et favorisant la réconciliation nationale.

M. Eric Raoult. Il fallait le dire avant !

M. Pierre Goldberg. Au lieu de cela, la France vient de se rallier, à l'O.N.U., à une résolution qui constitue un véritable encouragement pour les assassins polpotistes et fait obstacle au règlement du problème cambodgien.

M. Jean-Marie Daillet. Pas du tout !

M. Pierre Goldberg. N'est-ce pas, en effet, donner le feu vert aux agresseurs actuels du Cambodge et aller contre la paix que d'affirmer que le retrait des troupes vietnamiennes, parce qu'il n'a pas été effectué sous le contrôle de l'O.N.U., n'entraîne pas dans le cadre d'un règlement politique global, c'est-à-dire pouvait être considéré comme nul et non avenue ?

M. Eric Raoult. Il fallait le dire avant !

M. le président. Veuillez poser votre question, monsieur Goldberg.

M. Pierre Goldberg. J'en arrive à ma question, monsieur le président. Vous avez été plus tolérant tout à l'heure.

N'est-ce pas aider les assassins, affaiblir les chances de paix que d'apporter un appui à une coalition qui ne peut guère dissimuler la présence de l'odieux Pol Pot, de renouveler l'attribution du siège du Cambodge à l'O.N.U. à un Khmer rouge, de se contenter de demander, sans autre précision, le non-retour à des pratiques et à des politiques universellement condamnées dans un récent passé ?

M. Eric Raoult. Incroyable !

M. Pierre Goldberg. Monsieur le ministre, est-ce là, pensez-vous, la conception des droits de l'homme (Exclamations et protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre)...

M. le président. Mes chers collègues, calmez-vous !

M. Pierre Goldberg. ... que la France, qui vient de célébrer le bicentenaire de sa Révolution, doit défendre ?

Est-ce la traduction des liens profonds qui, vous l'avez signalé vous-même récemment, unissent la France et le Cambodge ?

Est-ce le moyen d'assurer l'avenir des relations entre les deux pays ? (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Eric Raoult. Amnésique !

M. le président. Calmez-vous, s'il vous plaît !

M. Pierre Goldberg. Enfin, ne croyez-vous pas qu'il est temps que Paris contribue à mettre un terme à un drame qui se joue une fois de plus au Cambodge ?

Ne croyez-vous pas que, coprésidente de la conférence internationale sur la paix dans ce pays, la France devrait s'interdire de prendre parti, y compris par la fourniture d'armes pour les factions rebelles dirigées par le prince Sihanouk, et, au contraire, reconnaître, comme de plus en plus le font dans le monde et le réclament, jusqu'au quotidien britannique *Times*, l'existence même de l'Etat du Cambodge ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations et protestations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le président. Essayez de raccourcir vos questions et vos réponses ! Ne faites pas de longues déclarations, s'il vous plaît !

La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, comme il y a deux questions sur le même sujet, je répondrai brièvement.

Monsieur le député, il a été dit maintes fois devant cette assemblée que le Gouvernement français condamne de la façon la plus ferme les crimes abominables perpétrés par les Khmers rouges. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Il n'acceptera jamais aucune solution au Cambodge qui serait susceptible de permettre aux hommes de Pol Pot de soumettre à nouveau le peuple khmer aux terribles épreuves qu'il a connues, notamment entre 1975 et 1978, épreuves que certains - je le note en passant - ont découvert un peu tardivement... (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Eric Raoult. Très bien !

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... puisqu'ils contestaient à l'époque la réalité et l'horreur de la dictature polpotienne.

Je voudrais maintenant revenir à la conférence de Paris d'août dernier. Elle s'est donnée pour objectif un règlement global qui devait comporter en particulier un ensemble de contrôles et de garanties prévenant tout risque de retour aux politiques et aux pratiques du génocide.

C'est dans le même sens que notre représentant aux Nations unies est intervenu, il y a quelques jours à peine, au nom des Douze, pour condamner, à nouveau, explicitement, le génocide khmer rouge et souhaiter la reprise rapide d'un processus diplomatique qui devrait en empêcher le retour.

M. Eric Raoult. Il ne fallait pas serrer la main des Khmers rouges !

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. C'est bien de cela que nous sommes en ce moment même menacés. Refuser, comme on le fait en ce moment un compromis politique, c'est accepter le verdict des armes à l'issue d'un affrontement dans lequel les Khmers rouges disposent d'atouts redoutables.

La vraie solution, celle que nous avons proposée à la conférence de Paris, ne peut consister qu'à désarmer les Khmers rouges dans le cadre d'un règlement d'ensemble accepté par toutes les parties concernées et en particulier par les pays qui les soutiennent.

Comment peut-on imaginer obtenir et mettre en œuvre ce désarmement sans impliquer toutes les factions en cause dans un accord qui les engage et qui soit mis en œuvre par une autorité incontestable ?

Les propositions que nous avons faites, lors de la conférence, n'avaient pour seul objet que de mettre en place une structure organisée autour du prince Sihanouk, et acceptée par tous, permettant l'organisation d'élections démocratiques, à travers lesquelles le peuple cambodgien pourrait enfin choisir son destin. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. Vous tenez un double langage !

QUOTAS LAITIERS - AUGMENTATION DE 1 P. 100

M. le président. Pour le groupe U.D.C., la parole est à M. Ambroise Guellec à qui je demande d'être bref.

M. Ambroise Guellec. Je vous ai bien entendu, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et recoupe en grande partie celle qu'à déjà posée M. Rimareix tout à l'heure.

Nous nous réjouissons tous, bien sûr, que le revenu des agriculteurs soit en hausse cette année. Toutefois, ceux qui ont été frappés par la sécheresse - mais je sais, monsieur le ministre, que cela ne vous a pas échappé - en connaîtront des effets différés qui ne se feront sentir que l'année prochaine. Soyons donc attentifs !

Pour ce qui concerne plus précisément les quotas laitiers, vous avez donc obtenu, grâce à votre action personnelle, il faut le souligner, une augmentation de 1 p. 100 des quotas disponibles pour la présente campagne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous vous êtes battu pour cela, nous vous avons soutenu et nous sommes heureux avec vous que vous ayez obtenu ce résultat. Nous disons simplement que, d'une part, cela ne fait que pallier un déséquilibre préexistant, puisque les excédents laitiers fonde à très grande vitesse et que, d'autre part, si l'on en croit la presse, des entreprises laitières vont acheter des produits laitiers hors de la C.E.E. Il est évident que des rééquilibrages s'imposaient. De plus, cette augmentation de 1 p. 100 a été gagée par un

durcissement du système, avec des pénalités accrues pour ceux qui dépasseront les quotas et une réduction du prix d'intervention pour certains produits.

Cela étant, ne faisons pas trop la fine bouche !

Monsieur le ministre, vous n'avez pas apporté de réponse à la deuxième partie de la question de M. Rimareix : vous voulez peut-être me la réserver. Mais que va-t-on faire des 240 000 tonnes que la France va obtenir ? Pour notre part, nous souhaitons que des catégories prioritaires comme les jeunes ou les petits producteurs soient satisfaits en priorité.

Permettez-moi, monsieur le président, d'élargir rapidement ma question. De véritables mutations ont lieu dans ce secteur de la production laitière, accompagnées de programmes successifs de restructuration. Le dernier s'achève actuellement. Nous sommes convaincus, pour notre part, que ce processus doit se poursuivre. Etes-vous d'accord, monsieur le ministre, pour qu'un programme supplémentaire de restructuration soit engagé ? Pour ceux qui ne pourraient pas en bénéficier, allez-vous procéder à une relance sur le plan social afin que les producteurs laitiers, qui n'ont pas d'autres solutions, puissent enfin profiter pleinement du R.M.I. ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Heureusement que M. Guellec m'avait promis que sa question serait courte !

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, oui, il fallait absolument obtenir une détente sur le marché laitier et, par ailleurs, disposer de quantités pour satisfaire les demandes d'un certain nombre de producteurs et de régions qui éprouvaient un sentiment d'injustice depuis 1984. C'est fait ; c'est bien fait ; je vous remercie des paroles que vous avez prononcées.

Comment allons-nous répartir les 250 000 tonnes de quotas supplémentaires que je viens d'obtenir de la Communauté ?

200 000 tonnes seront distribuées aux différents départements sous forme d'enveloppes calculées en fonction du nombre de prioritaires d'avant 1984 et de la production laitière du département. Les enveloppes seront gérées par les commissions mixtes et non par les laïteries. Il faut apurer les situations injustes. Nous servirons d'abord les prioritaires d'avant 1984, puis nous suivrons l'ordre de priorité qui a été défini au cours des discussions que nous avons eues depuis cinq ans avec les organisations professionnelles.

Ensuite, j'ai l'intention de mettre en réserve 56 000 tonnes destinées aux régions qui, en 1983, c'est-à-dire l'année de base qui sert à calculer les références de tout le monde, étaient en difficulté climatique et qui ont, elles aussi, toujours eu le sentiment d'être victimes d'une injustice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.*) Je m'adresse aux élus de la Franche-Comté, de la Bourgogne et d'un certain nombre d'autres régions et leur dis : « Nous allons enfin pouvoir résoudre votre problème. »

M. Guy Bêche. Merci !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Par ailleurs, on peut constater aujourd'hui que le programme de restructuration laitière a très bien marché, puisque nous avons déjà libéré 400 000 tonnes que nous allons pouvoir répartir entre les producteurs de lait avec une priorité pour les petits et les moyens, qui ont absolument besoin d'une quantité supplémentaire pour vivre dans des conditions normales. Ce sont eux qui seront servis les premiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) J'ai demandé au Gouvernement de me donner les moyens, dans le collectif budgétaire, de poursuivre ce programme jusqu'à son terme, c'est-à-dire de servir tous les candidats qui se sont fait connaître jusqu'au mois de septembre.

J'espère, monsieur le député, qu'au total, cette année, nous allons pouvoir répartir à l'ensemble de la population des producteurs de lait 750 000 tonnes qui devraient permettre à ce secteur non seulement de respirer, parce qu'il en avait besoin, mais de connaître enfin un palier. Je crois qu'il ne l'a pas volé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union du centre et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

SITUATION AU CAMBODGE

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, pour le groupe U.D.F. La question sera brève, et la réponse aussi !

M. François d'Aubert. Ma question s'adresse à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères. Je voudrais revenir sur la situation au Cambodge. Il s'agit d'un drame qui a fait plus de deux millions et demi de morts, un véritable génocide. Des milliers de personnes ont été torturées, déportées, enfermées ou ont disparu. Notre faculté d'indignation doit rester intacte par rapport à cet immense drame.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. François d'Aubert. Je vous ai écouté tout à l'heure, madame le ministre, répondre à un député du groupe communiste qui semble d'ailleurs oublier que parmi ses amis de Phnom Penh un certain nombre étaient des Khmers rouges en 1976 et en 1977. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Vous, vous soutenez l'apartheid, monsieur d'Aubert !

M. François d'Aubert. Madame le ministre, je n'ai pas trouvé dans vos propos cette indignation qui devrait être aussi celle du Gouvernement. J'ai plutôt eu l'impression qu'ils étaient dictés par une sorte de mauvaise raison d'Etat qui me paraît peu conforme à ce que devrait être le discours de la patrie des Droits de l'homme.

Vous nous affirmez que la conférence de Paris a été une sorte de succès. Or, ça a été un échec, il faut être très clair. Vous prétendez aussi qu'il est indispensable d'asseoir les Khmers rouges à toute table de négociations. N'avez-vous pas remarqué qu'en agissant ainsi, vous les renforcez sur le plan international ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*) On en a encore eu la preuve la semaine dernière à l'O.N.U. En votant une résolution qui les maintient comme représentants du Cambodge à l'O.N.U. la France les renforce sur le plan international et par rapport aux autres éléments de la résistance.

Madame le ministre, je vous poserai simplement trois questions.

Premièrement, allez-vous persister dans cette politique très ambiguë qui consiste à dénoncer, du bout des lèvres, le génocide, à refuser de voir en face que ce sont les Khmers rouges qui en ont été les auteurs, et en particulier ceux qui sont venus à Paris au mois d'août,...

M. le président. Monsieur d'Aubert !

M. François d'Aubert. ... notamment M. Khieu Samphan ? Allez-vous persister dans cette politique ambiguë qui consiste en quelque sorte à nier la responsabilité des Khmers rouges ?

M. le président. Monsieur d'Aubert, allez au terme de votre question !

M. François d'Aubert. Deuxièmement, pourquoi M. le ministre des affaires étrangères a-t-il écarté, l'autre jour, avec le plus grand mépris la proposition qui a été faite par M. Bernard Kouchner d'envoyer des brigades internationales au Cambodge ?

Troisièmement, le gouvernement français est-il prêt à prendre des initiatives juridiques, politiques, diplomatiques, afin que les responsables du génocide cambodgien soient traduits, soit devant un tribunal international, soit tout simplement devant les tribunaux français ? Vous devriez savoir, en effet, qu'il y a eu aussi parmi les victimes des ressortissants français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je me suis déjà exprimée sur cette question. (*Non ! sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Ecoutez la réponse !

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. J'ai dû le faire brièvement et, de façon tout aussi brève, je vais rappeler la position française.

M. Eric Raoult. Vous êtes gênée !

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Comme il était prévisible, l'interruption du processus diplomatique a laissé la place aux affrontements armés. Comment penser qu'il pourrait y avoir un règlement durable sans que soient concernées les principales parties au conflit, les pays de la région et la communauté internationale ?

La France regrette pour le peuple cambodgien, dans la situation actuelle, tant de nouvelles morts inutiles et s'inquiète de voir à nouveau se profiler, sur le terrain, la terrible menace khmère rouge à laquelle il n'existe de réponse que dans un règlement politique.

C'est ce que nous avons rappelé en nous associant, à New-York, à la résolution de l'ASEAN, c'est-à-dire les pays de la région, qui a été votée par 124 pays. C'est ce que nous rappelons dans les contacts diplomatiques que nous poursuivons activement avec le Vietnam, avec les pays de l'ASEAN, notamment la Thaïlande et surtout la coprésidence indonésienne, comme avec l'Union soviétique et les Etats-Unis.

L'idée d'une « réunion informelle » qui a été proposée par MM. Chaichai et Alatas n'a pas jusqu'ici recueilli l'agrément des principales parties concernées.

La France observe avec attention la situation et prendra toutes les initiatives que la situation exige.

M. Xavier Deniau. Cela ne veut rien dire !

M. Eric Raoult. C'est nul !

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. J'espère qu'à la lumière des tristes événements auxquels nous assistons, la voix de la raison s'imposera et que l'on reviendra au dialogue et à la négociation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Xavier Deniau. Quel dialogue avec les Khmers rouges ?

M. le président. Mes chers collègues, essayez de faire cesser les conversations qui ont davantage leur place dans les couloirs !

EMPLOI DANS LA ZONE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING

M. le président. La parole est à M. Claude Dhinnin, pour le groupe du R.P.R.

M. Claude Dhinnin. Monsieur le président, madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, ma question s'adresse au ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, la situation de l'emploi dans le département du Nord ne cesse de se dégrader. La liste des entreprises qui licencient s'allonge.

Plus de 2 000 licenciés dans le textile depuis le début du mois de septembre.

M. Georges Hage. C'est vrai !

M. Claude Dhinnin. La modernisation indispensable de l'industrie textile frappe d'autant plus durement les salariés qu'un grand nombre d'entre eux, du fait de leur âge et d'un manque de qualification, ne peuvent espérer retrouver une place sur le marché du travail. Seule l'implantation de petites entreprises de services serait de nature à leur fournir un emploi.

Le 14 novembre dernier, le Premier ministre a reçu les maires de Lille, Roubaix et Tourcoing.

Ceux-ci attendaient beaucoup de cette rencontre. Ils ont été déçus. Ils espéraient la mise en place d'un dispositif concret et novateur, capable d'attirer par des incitations fis-

cales ou des aides sociales un grand nombre de petites entreprises. Ils doivent se contenter d'une cellule de conversion qui apparaît comme un énième plan de sauvetage.

Le département du Nord, depuis trop longtemps sinistré, méritait beaucoup mieux. En marge des bonnes paroles dispensées par le Premier ministre, pouvez-vous dire, monsieur le ministre, ce que vous allez faire et de quels moyens vous disposez pour venir en aide concrètement aux entreprises du textile et surtout à leurs salariés ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur les difficultés que connaît l'agglomération lilloise, qui sont, j'en conviens, réelles, en particulier sur son versant nord-est, c'est-à-dire la région proche de la frontière belge. Il est vrai qu'un très grand nombre d'emplois ont disparu et qu'après les crises successives qu'a connues cette région, la crise de l'industrie textile, qui représente une partie majoritaire des emplois industriels, vient encore aggraver la situation. Dans le domaine de la laine, qui est le secteur d'activité privilégié de cette région, nous allons jusqu'à la fin de l'année connaître un certain nombre de licenciements.

Dans la mesure où nous le permettent les règlements bruxellois qui sont contraignants - mais on ne peut pas vouloir l'Europe et refuser en même temps ses contraintes -...

M. Louis Pierna. Quelle belle Europe !

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. ... nous avons décidé plusieurs mesures que je me permettrai de rappeler.

D'abord l'Etat a prévu - vous le savez - dans le cadre du plan Etat-région, qui a été longuement négocié au cours de l'année dernière, de consacrer 210 millions de francs à la résorption des friches industrielles, 500 millions au développement social des quartiers et près de 140 millions à la réhabilitation du cadre de vie, sans compter 200 millions pour soutenir cette action que vous avez demandée, en faveur des investissements des P.M.I. et des initiatives locales pour l'emploi. De plus, les fonds européens - l'Europe ne se limite pas aux contraintes - permettront à l'agglomération lilloise de recevoir sur trois ans 1 800 millions de francs. Cet arsenal de mesures doit permettre de renforcer ce tissu industriel et de soutenir en même temps l'activité textile.

Le textile, qui connaît bien sûr des moments difficiles, est une bonne activité industrielle. La meilleure preuve est qu'aujourd'hui nos concurrents les plus redoutables sont des grands pays industriels : ce n'est pas Taiwan ou Singapour, c'est l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre. Pourquoi ne ferions-nous pas dans la région de Lille aussi bien que nos voisins du nord de l'Europe ?

Par ailleurs, j'ai décidé d'affecter 5 millions supplémentaires au « plan productique » régional. Vous savez que ce plan consiste précisément à moderniser des industries dont l'actif, l'équipement et également la formation des cadres ne sont pas tout à fait à la hauteur des exigences actuelles de la concurrence.

Enfin, parce qu'il faut bien faire des conversions, le textile ne devant pas rester une mono-industrie dans la région du Nord, le Premier ministre a décidé de créer une société de conversion avec une dotation en capital de 30 millions. Et je ne vous cite que pour mémoire le fonds de conversion, dont le montant sera porté deux années de suite, en 1989 et en 1990, à dix millions.

Il me paraît nécessaire d'insister sur les efforts que nous pouvons faire tous ensemble - Etat, collectivités régionales et chefs d'entreprise - pour moderniser l'activité textile, et sur le fait que l'agglomération lilloise, en dépit de ses difficultés actuelles, est admirablement placée au centre de l'Europe. L'ensemble des financements publics - Etat et région - et des financements européens qu'elle recevra ainsi que les grandes infrastructures qui se mettent en place devraient permettre à l'agglomération de Lille de conserver et de renforcer sa place de choix sur l'échiquier européen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

SAUVEGARDE DE L'EMPLOI À LA COGEMA

M. le président. La parole est à M. Marcel Mocœur.

M. Marcel Mocœur. Ma question s'adresse également à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

L'an dernier, à la même époque, la baisse du prix de l'uranium sur le marché international, les fluctuations du dollar, la pression exercée par E.D.F. sur ses fournisseurs avaient conduit la COGEMA à mettre en œuvre un plan de réduction d'effectifs qui concernait 148 postes de travail dans les établissements de la Haute-Vienne, sans compter les licenciements opérés sur les sites de l'Hérault et de la Vendée.

Lors d'une rencontre avec le président-directeur général de la COGEMA, le 7 novembre 1988, il m'avait été affirmé que le plan social ne remettrait pas en cause les structures fondamentales des trois divisions et qu'il n'y aurait pas de nouvelles compressions d'effectifs.

Or la COGEMA et sa filiale, la S.I.M.O. - société industrielle des minerais de l'Ouest - envisagent à nouveau, d'ici au mois de février 1990, un train de suppression d'emplois sur les trois divisions minières en France.

S'il est difficile d'intervenir sur des éléments internationaux tels que le prix de l'uranium ou le cours du dollar, des décisions à caractère politique, par exemple sur les relations entre E.D.F. et la COGEMA, ou stratégiques, par exemple la valorisation des mines françaises par des investissements appropriés en hommes, en formation, en recherches technologiques, peuvent être prises.

On sait que 70 p. 100 de l'électricité produite en France est d'origine nucléaire ; mais les mines françaises fournissent 40 p. 100 des besoins actuels d'E.D.F., les 60 p. 100 restants étant importés de l'étranger.

Pour préserver l'indépendance énergétique de la France, ne serait-il pas indispensable d'obtenir un minimum de couverture, du niveau de 50 p. 100, des besoins en uranium, ce qui permettrait le maintien de l'emploi dans les régions de production et de valorisation sur place de ces productions ?

Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour sauvegarder l'emploi à la COGEMA et pour protéger notre indépendance énergétique en maintenant la recherche et l'exploitation de l'uranium à son niveau actuel ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je vous remercie, monsieur le député, de votre question qui me permet de m'expliquer sur un secteur qui connaît, effectivement, des difficultés et qui hélas ! risque d'en connaître d'autres.

Ainsi que vous l'avez d'ailleurs suggéré, je crois qu'il faut remonter assez loin pour comprendre les raisons de la détérioration de cette industrie, qui est une forte industrie nationale.

Il y a d'abord la surabondance des ressources en uranium dans le monde. Il se trouve que l'uranium n'est pas cantonné à l'hexagone national. C'est un des minerais les plus répandus à la surface du globe. Il n'y a guère, je crois, que le minerai de fer qui soit aussi commun, si je puis dire.

Il y a ensuite une réduction considérable de la consommation en raison du quasi-arrêt des programmes nucléaires en dehors de la France et des pays de l'Est.

Un troisième élément nous affecte, nous, particulièrement, encore qu'il soit le revers d'un phénomène positif, c'est la revalorisation du franc par rapport au dollar. Le dollar a chuté et, en francs, le minerai national d'uranium atteint aujourd'hui des niveaux absolument incompatibles avec la tenue générale du marché. Vous avez cité quelques chiffres, je pourrais en citer d'autres. Pratiquement, la valeur de la livre d'uranium est passée en dix ans de quarante dollars à neuf dollars et, hélas ! la glissade continue puisque, en un an, le prix mondial de l'uranium a diminué de 25 p. 100.

Face à une dégradation du marché de cette ampleur, tous les efforts de productivité que nous pouvons faire, tous les efforts que font les mineurs, tous les investissements que nous avons décidés, hélas ! ne suffisent pas, ce qui oblige la COGEMA à réduire ses équipes.

Bien sûr, l'aspect stratégique que vous avez cité est fort important mais tous les consommateurs ont aujourd'hui plus de quatre ans de stocks. Les capacités de production étant sous-employées dans le monde de plus de 20 p. 100, je crois que le marché ne saurait repartir brutalement, et la sagesse consiste plutôt à garder nos réserves nationales de manière à être prêts lorsque le marché repartira, et il repartira certainement dans des conditions qu'aujourd'hui nous ne pouvons pas prévoir.

L'important, aujourd'hui, c'est de se préoccuper des mesures sociales que la COGEMA doit prendre. Nous nous en préoccupons avec elle, c'est-à-dire que nous avons fait en sorte qu'elle ne se livre à aucun licenciement forcé, ce qui est possible compte tenu des possibilités d'emplois dans ses autres branches. Les efforts de productivité vont continuer mais à un niveau tout de même modéré, et je pense que la COGEMA n'aura pas de peine à répartir dans ses différents secteurs les effectifs qu'elle devra malheureusement retirer de ses installations minières, comme les 27 départs sur 200, soit 10 p. 100 - c'est beaucoup même si, en valeur absolue, c'est un chiffre faible - qui concernent la S.I.M.O., sa filiale limousine.

Je puis, en tout cas, vous répondre que la COGEMA continuera à offrir des postes de travail à tous les mineurs qu'elle licenciera, et nous y veillerons, et à s'associer aux projets de développement local. Elle a acquis dans ce domaine un certain savoir-faire. Je ne citerai que l'implantation de la SOCOTEC qui a été une opération très convenable. Je pense qu'il faut que la COGEMA continue à prendre en charge les régions dans lesquelles elle est obligée de réduire ses effectifs.

ÉROSION DES SOLS À LA RÉUNION

M. le président. La parole est à M. Alexis Pota, à qui je demande de poser brièvement sa question, la réponse devant aussi être brève.

M. Alexis Pota. Monsieur le président ma question sera très courte. Elle s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

Je voudrais attirer l'attention sur le phénomène d'érosion des sols à la Réunion qui connaît une ampleur inquiétante.

Selon des spécialistes, l'île connaît l'une des érosions les plus fortes du globe : quatre tonnes de terre à l'hectare par an sur les terres cultivées, un millimètre par an sur toute la surface. Géologie et climatologie accentuent les processus érosifs : effondrements, mouvements de terrains, ravinements.

La situation est préoccupante, notamment pour les agriculteurs, qui connaissent des baisses importantes de fertilité des surfaces agricoles. Les actions de prévention ne s'improvisent pas et exigent la continuité. La France dispose d'une technologie de pointe pour ralentir les risques et il est urgent et nécessaire de doter le département de la Réunion des moyens de prévention efficaces.

Quelles mesures l'Etat compte-t-il prendre pour protéger et défendre notre sol et éviter la catastrophe ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, c'est, en effet, une question très préoccupante. J'ai moi-même pu remarquer que la mer était noire après certaines pluies dans l'île de la Réunion, ce qui contribue d'ailleurs à accroître la pollution du lagon. Vous m'avez posé récemment une question à ce sujet.

Le ministre de l'agriculture et moi-même attachons une grande importance à cette question. Ce n'est pas réellement un risque naturel majeur. C'est plutôt un problème d'environnement. On y répond non par des mesures préventives de lutte contre les inondations mais plutôt par une action forestière et agricole continue.

En ce qui concerne la forêt, monsieur le député, depuis 1951, l'office national des forêts replante 150 hectares par an à la Réunion mais, bien entendu, ce reboisement ne se substitue pas à des terres agricoles. Il accroît simplement la capacité de rétention des sols. C'est donc un point important car cela diminue la pointe de la crue. Il faudrait cependant certainement accroître de 20 p. 100 cet effort de reboisement, comme le préconise d'ailleurs la chambre d'agriculture depuis 1987.

Or, les surfaces sont obligatoirement réduites et la demande foncière est intense. Cette pression foncière rend inévitables des autorisations de défrichement sur des zones à faibles pentes.

Il faut donc d'abord prévoir - c'est déjà d'ailleurs en cours - par des négociations entre la S.A.F.E.R. et l'O.N.F., des échanges de terrains entre des zones déboisées en forte pente, à reboiser, et des zones en faible pente à défricher.

Il faudrait aussi multiplier les systèmes de bandes boisées horizontales qui vont de la haie à des bandes plus larges. Une telle action relèverait non de l'O.N.F. mais des agriculteurs eux-mêmes.

En ce qui concerne l'agriculture, la sensibilité des cultures à l'érosion est différente selon la pratique culturale, selon l'espèce. La canne à sucre, qui couvre à peu près 58 p. 100 du territoire de l'île, couvre bien le sol et ce n'est que pendant la période de renouvellement qu'il y a un risque. En revanche, la question est plus délicate pour le géranium - 2 000 hectares - et pour les cultures florales et maraîchères.

Si l'on ne prend pas certaines précautions, il est bien certain que les pluies pourraient éroder plus de sol que la pédogénèse n'en créerait. Par conséquent, il faut une stratégie particulière adaptée à l'île de La Réunion, car certaines stratégies adaptées à d'autres climats ou à d'autres sols ne conviennent pas. Par exemple, les terrassements ou les gradins présentent un risque d'éboulement à La Réunion.

Tel a été l'objet d'une mission demandée à M. Groene, un spécialiste du C.T.F.T., le centre technique forestier tropical, qui a rendu son rapport récemment, et d'actions pilotes menées déjà pour aménager les Hauts de la Réunion dans le cadre du contrat de Plan Etat-région.

Cela fait également l'objet d'un enseignement agricole spécifique qui a déjà commencé au lycée Saint-Joseph. Enfin, une mission de sensibilisation de l'ensemble des agriculteurs de l'île est déjà commencée, grâce à une équipe de trois personnes détachées à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Réunion.

Voilà, monsieur le député, ce que l'Etat fait déjà à propos de cette question préoccupante.

M. le président. Nous en arrivons à une question d'un député non inscrit.

SUPPRESSION DE COMPTOIRS DE LA BANQUE DE FRANCE

M. le président. La parole est à M. Maurice Sergheraert.

M. Maurice Sergheraert. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

Le plan d'entreprise de la Banque de France envisage, dans le cadre de la restructuration du réseau de la Banque de France, la fermeture de trente-quatre comptoirs en province et la création de trois comptoirs en Ile-de-France.

Je ne peux que déplorer, comme l'a déjà fait ici-même l'un de mes collègues, la proposition de cette commission et souhaiterais porter à votre connaissance certains éléments qui, à mon avis, justifient le maintien de certains comptoirs et qui devraient être pris en considération lors de la décision finale.

En effet, certaines villes, comme celle d'Hazebrouck dont je suis le maire, sont en pleine mutation économique. La restructuration du réseau routier, l'amélioration du réseau ferroviaire avec le T.G.V. Nord-européen, la liaison transmanche et l'ouverture des frontières à l'horizon de 1992 sont autant d'éléments qui permettront à certaines villes de relancer leur économie.

La ville d'Hazebrouck, capitale de la Flandre intérieure, qui s'est dotée depuis peu d'une cellule d'action économique, qui a pris de nombreux contacts avec certains pays euro-

péens, l'Angleterre, la Hollande et la Belgique, qui crée un nouveau parc d'activité économique, qui a souscrit à l'ensemble des possibilités légales existantes en matière d'exonération fiscale, cherche à dynamiser son activité économique.

La suppression des bureaux de la Banque de France anéantirait en partie ces efforts. En effet, le comptoir de la Banque de France pour une ville de moyenne importance est un outil économique performant, où les chefs d'entreprise actuels et futurs peuvent à tout instant être informés et écoutés, ce qui favorise l'implantation d'activités.

La présence d'une agence de la Banque de France dans une ville entraîne un climat de confiance pour le secteur économique tout entier. Cet établissement est par ailleurs garant du bon respect des règles bancaires. La suppression du comptoir de la Banque de France diminuerait donc son concours aux acteurs de la vie économique et il en résulterait une absence de contacts directs avec les P.M.E. et les P.M.I. L'absence de tels contacts sur le terrain même de la vie économique locale pénaliserait la Banque de France dans sa connaissance des entreprises et dans ses jugements sur une économie de secteur.

Je demande donc à M. le ministre d'Etat d'intervenir auprès du gouverneur de la Banque de France pour qu'il reconsidère la position de la commission du réseau, en tenant compte des orientations prises par les municipalités et sans prendre en considération uniquement les critères de rentabilité des comptoirs.

En tout état de cause, un sursis de deux à trois ans devrait permettre de juger des efforts et du renouveau d'une région. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

M. Jean Poporen, ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le député, M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, lui aussi retenu par des obligations internationales, m'a demandé de vous apporter des éléments de réponse, et j'ai évidemment pris bonne note de vos observations sur le processus en cours.

Il est exact que la Banque de France, depuis le début de l'année, prépare un plan d'entreprise pour tenir compte de la modernisation et de la nouvelle structure de ses missions.

Pour parvenir à une bonne connaissance du sujet, notamment à travers l'ensemble du territoire, une commission a été mise en place pour recenser d'abord en quelque sorte les situations. Elle est dirigée par le préfet Gosselin et y participe des représentants des cadres et des diverses catégories d'employés, le professeur Malinvaud, du Collège de France, et un dirigeant d'une entreprise du Nord, M. Detrez.

Cette commission a d'ores et déjà présenté un certain nombre de résultats de son travail, qui aboutissent aux propositions que vous avez évoquées : 223 comptoirs existent actuellement ; on prévoit trente-quatre suppressions et deux créations, dans la région parisienne, il est vrai.

Au stade actuel, ses conclusions sont soumises à la fois aux élus et aux représentants du personnel. Elles font l'objet d'une concertation.

Dans les mois qui viennent - dans les deux mois à venir, je pense - les grandes orientations seront présentées devant le comité central d'entreprise. C'est lors d'une troisième réunion de ce comité que les décisions seraient définitivement communiquées à l'ensemble des représentants du personnel. Mais, d'ici là, la concertation va se poursuivre.

Vous souhaitez, monsieur le député, que M. le ministre d'Etat se fasse votre interprète auprès du gouverneur de la Banque de France. Je suis autorisé à vous dire que le ministre d'Etat pense que vous devriez solliciter une entrevue, qui vous serait certainement accordée, auprès du gouverneur afin de lui faire part vous-même des éléments que vous nous avez donnés, qui ont en effet une grande importance pour le développement d'Hazebrouck et de sa région et qui doivent logiquement être pris en considération avant que n'intervienne une décision définitive.

Croyez bien, monsieur le député, que de tels éléments seront très sérieusement pris en compte avant que le plan d'entreprise ne soit mis au point. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures dix sous la présidence de M. Loïc Bouvard.)

PRÉSIDENT DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

6

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Alain Griotteray, pour un rappel au règlement.

M. Alain Griotteray. Je vous remercie, monsieur le président.

L'article 48 de notre règlement prévoit que l'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par la conférence des présidents en complément des affaires inscrites en priorité par le Gouvernement. Ainsi furent décidées la date et l'heure de la discussion et du vote de la motion de censure déposée par l'opposition : lundi à dix-huit heures pour la discussion ; le soir à vingt et une heures trente pour le vote.

Il n'est pas d'usage que le Gouvernement, dûment averti, demande que soit organisé au même moment un grand débat au Sénat. Cette observation a déjà été faite ; je n'y reviens que pour mémoire et pour situer la mienne.

En répondant à l'orateur de l'opposition qui présentait la motion de censure au nom des trois groupes de l'opposition, le Premier ministre a tenu à son égard des propos qui dépassaient évidemment sa pensée. Il en a d'ailleurs eu conscience et s'en est excusé par la suite auprès de M. Millon, président du groupe Union pour la démocratie française.

Mais nous apprenons, à la lecture de la presse, que, le même soir, le Premier ministre se serait exprimé de façon encore plus désobligeante à l'égard de notre assemblée au Sénat. En effet, je lis dans un journal du matin : « Au milieu de la nuit, Michel Rocard, qui était accompagné de Roland Dumas, de Jean Poporen et d'Edwige Avice, pouvait afficher un sourire de satisfaction, en ouvrant un nouveau paquet de Gauloises (sans filtres). "L'Assemblée fait la conne", lança sans ambages le Premier ministre ».

M. Hubert Falco. Intolérable !

M. Philippe Vasseur. Irresponsable !

M. Michel Lambert. Ah ! La presse...

M. Charles Ehrmann. Vous êtes dans le coup, messieurs les socialistes !

M. Alain Griotteray. Je poursuis : « Mais au Sénat, au moins, on réfléchit ! »

Si ce fait est exact...

M. Philippe Vasseur. M. Rocard méprise ses amis socialistes !

M. le président. M. Griotteray a seul la parole !

M. Alain Griotteray. ... il s'agirait d'une atteinte portée à la dignité de l'Assemblée, de nous tous, mes chers collègues, de la représentation nationale, et je souhaiterais, monsieur le président, que vous éleviez une protestation auprès du chef du Gouvernement.

Je vous remercie naturellement de nous tenir informés du résultat de vos démarches. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. Mon cher collègue, je vous donne acte de vos remarques qui seront transmises à la conférence des présidents.

La parole est à M. Gérard Bapt, pour un rappel au règlement.

M. Gérard Bapt. Je vous remercie, monsieur le président, de me donner la parole pour un rappel au règlement que je présenterai en ma qualité de président du groupe d'amitié France-Liban de l'Assemblée nationale et avec l'accord de l'ensemble du bureau, tous groupes confondus.

Le groupe d'amitié avait reçu cet été, à l'occasion de l'assemblée de l'association internationale des parlementaires de langue française, M. Moawad et plusieurs autres parlementaires libanais de toutes confessions. Il s'agissait d'un parlementaire expérimenté, d'un homme de paix et de tolérance. Son assassinat montre que les ennemis de l'unité et de la souveraineté du Liban n'ont toujours pas désarmé et que toutes les forces politiques en France, où nous sommes si attachés au Liban, et, je crois, toutes les démocraties doivent intensifier leurs efforts pour que le droit à l'existence, à la souveraineté et à la paix du Liban soit enfin reconnu.

Je vous remercie. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue, d'avoir évoqué le souvenir du Président du Liban. Nous sommes tous profondément affectés par ce qui vient de se passer, et l'Assemblée l'a d'ailleurs manifesté tout à l'heure en observant une minute de silence à sa mémoire.

7

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission de la défense nationale et des forces armées demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'un protocole d'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise au traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective, signé à Bruxelles le 17 mars 1948, amendé par le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954 (ensemble une annexe).

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'action des collectivités territoriales en faveur du développement économique local.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois pour avis sont ordonnés.

8

ADAPTATION DE L'EXPLOITATION AGRICOLE À SON ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Discussion, en deuxième lecture, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (n°s 977, 996).

La parole est à M. Pierre Estève, rapporteur de la commission de la production et des échanges.

M. Pierre Estève, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, mes chers collègues, le projet de loi complémentaire à la loi d'adaptation agricole avait quatre objets essentiels :

Premièrement, assouplir le contrôle des structures, vécu souvent comme un carcan administratif inutile, mais sans le faire disparaître, car son maintien peut favoriser l'installation des jeunes agriculteurs ou permettre à des exploitants agricoles de parvenir à une taille viable de leur exploitation, en même temps qu'il peut éviter la concentration des terres ;

Deuxièmement, créer, sur le modèle des associations foncières pastorales, un nouvel outil d'aménagement rural, les associations foncières agricoles ;

Troisièmement, élargir le rôle des S.A.F.E.R. dans le sens d'un plus grand développement économique du milieu rural ;

Quatrièmement, enfin et surtout, mettre fin à ce que nous avons tous appelé des années d'iniquité et d'incohérence en réformant l'assiette des cotisations sociales agricoles.

Au terme de la nouvelle lecture devant le Sénat, il est difficile, du fait de l'application du vote bloqué à l'article 33, de préjuger d'une décision finale, bien que l'on puisse espérer trouver, dans un esprit constructif, une solution satisfaisante pour la protection des exploitants agricoles.

Pour les autres dispositions du projet de loi, les positions se sont rapprochées sensiblement, en particulier sur le contrôle des structures. Des divergences, en revanche, subsistent encore entre les deux assemblées sur le contenu des associations foncières agricoles et sur l'élargissement du rôle des S.A.F.E.R. leur permettant de rétrocéder des terres par des conventions de sous-location.

Pour ce qui est du contrôle des structures, le Sénat a rétabli la consultation du conseil général lors de l'établissement du schéma directeur départemental des structures agricoles. Il a également accepté l'intervention de la commission nationale des structures à la demande d'une majorité de membres de la commission départementale. Il n'a pas repris la procédure d'enquête publique proposée en première lecture. Pour ce qui concerne les seuils de contrôle, il a supprimé les plafonds introduits par l'Assemblée nationale pour le contrôle des agrandissements et des démembrements, et retenu pour les planchers une superficie de 2 S.M.I., avec la possibilité, dans certains départements, de descendre à une S.M.I. et demie.

Pour le contrôle des opérations de société, le Sénat est revenu au texte initial du projet de loi qui prend en compte la totalité de la superficie exploitée, que ce soit individuellement ou en société. Il n'a pas, enfin, souhaité modifier le contrôle des agrandissements en raison de l'éloignement des biens, mais a maintenu un contrôle minimum au moyen de la déclaration, comme le demandait l'Assemblée nationale.

Dans un souci de compromis, pour rapprocher nos points de vue de ceux de nos collègues sénateurs, la commission de la production et des échanges a décidé d'accepter le dispositif proposé par le Sénat, sous réserve que soit rétabli, pour le contrôle des agrandissements, le seuil maximum de quatre S.M.I. Les agrandissements soumis à autorisation préalable devraient donc avoir pour effet de porter l'exploitation au-delà d'un seuil compris entre deux et quatre S.M.I.

S'agissant des associations foncières agricoles, les divergences entre les deux assemblées persistent. Le Sénat a, pour l'essentiel, rétabli les limites encadrant le dispositif initial, en prévoyant, d'une part, un zonage très complexe et, d'autre part, des règles de majorité renforcée pour certains travaux et pour la création des associations foncières agricoles autorisées, de telle sorte que la création des A.F.A. en devient très difficile.

La commission de la production et des échanges, ne pouvant accepter de réduire ainsi l'intérêt et la portée de ce nouvel instrument d'aménagement rural et de risquer d'en empêcher la création, a par conséquent décidé d'en revenir à la position qu'elle avait arrêtée en première lecture.

En ce qui concerne les S.A.F.E.R., le Sénat n'a pas sensiblement modifié le dispositif d'élargissement de leurs missions proposé à l'article 18, même s'il a apporté d'utiles précisions sur leur rôle en matière d'études et sur l'objet que doivent poursuivre les interventions des S.A.F.E.R. en matière de réorientation des terres vers des usages non agricoles. La commission a accepté ces modifications en souhaitant toutefois mieux définir l'intervention des S.A.F.E.R. en

matière d'études et d'association à la réalisation des travaux correspondants, afin de clarifier le rôle des agents des S.A.F.E.R. par rapport à celui des géomètres.

De même, à l'article 18 bis, le Sénat a accepté la représentation des conseils régionaux, départementaux et municipaux au conseil d'administration des S.A.F.E.R. pour un quart au moins de leurs membres sous réserve que ces membres puissent être portés au nombre de dix-huit, comme dans les sociétés anonymes. La commission a également confirmé, en raison des difficultés soulevées par cette disposition, la suppression décidée par le Sénat de l'article 20, qui proposait de remodeler le ressort territorial des S.A.F.E.R.

En revanche, les positions des deux assemblées demeurent divergentes sur l'article 20 bis relatif aux conditions de mise à la disposition des S.A.F.E.R. d'immeubles ruraux en vue de leur location. Le Sénat a en effet rétabli les deux limitations qu'il avait apportées en première lecture en imposant un zonage par arrêté préfectoral à la demande d'une collectivité territoriale et en limitant à une S.M.I. au plus la superficie des immeubles ruraux qu'un propriétaire peut mettre à la disposition d'une S.A.F.E.R.

La commission de la production et des échanges a préféré revenir à sa position de première lecture en supprimant tout zonage et en relevant à deux S.M.I. le plafond des superficies pouvant être ainsi mis à la disposition des S.A.F.E.R. Elle a en outre souhaité ouvrir la possibilité pour le bailleur et une S.A.F.E.R. de renouveler une fois les conventions passées.

Compte tenu du vote bloqué demandé sur l'article 33 et du résultat du vote, il n'apparaît pas clairement que le Sénat ait rejeté la réforme des cotisations sociales proposée par le Gouvernement. Les rapports établis au nom des commissions des affaires économiques et des affaires sociales traduisent d'ailleurs un accord sur le cheminement proposé - engagement dès 1990 de la réforme de la cotisation d'assurance vieillesse agricole et des cotisations A.M.E.X.A., achèvement de la réforme avant le 31 décembre 1999, tout en souhaitant, en ce qui nous concerne, que ce délai soit raccourci -, sous réserve de prendre en compte, dans la définition des revenus professionnels retenus pour déterminer les cotisations, des éléments comme la rente foncière, correspondant au prix du fermage, ou la déduction pour autofinancement, et de retenir les déficits pour leur valeur réelle dans le calcul de la moyenne triennale des revenus.

Outre le caractère arbitraire de l'évaluation de la rente foncière, cette déduction, qui ne paraît pas justifiée sur le plan de l'équité, compliquerait sérieusement le calcul des cotisations et ne serait pas nécessairement aussi favorable aux agriculteurs qu'on pourrait le penser *a priori* puisqu'il faudrait alors réintégrer les charges déductibles liées au foncier comme les intérêts des emprunts.

De même, la prise en compte des déficits pour leur valeur réelle dans le calcul de la moyenne triennale des revenus ne serait possible que pour les exploitants imposés au réel et ne jouerait pas en faveur des agriculteurs les plus modestes, imposés au forfait. Elle créerait en outre une disparité de situation entre les agriculteurs et les autres catégories socio-professionnelles non salariées.

Au total, ces minorations des revenus soumis à cotisations auraient pour conséquence de réduire les droits à retraite qu'acquerraient les agriculteurs et donc le montant futur de leur retraite.

Précisons enfin que les nouvelles simulations réalisées sur la moyenne des assiettes fiscales des années 1986 et 1987 montrent que les effets de la réforme sont nettement plus atténués qu'avec la seule base fiscale de 1987 initialement retenue. Il en ressort en effet que, pour les exploitations de polyculture-élevage, le produit des cotisations aurait été, pour 1987, supérieur de 27,2 p. 100 aux seules cotisations effectivement payées et de 14 p. 100 si l'on tient compte du démantèlement des taxes B.A.P.S.A.

La commission a examiné deux amendements de rétablissement.

Le premier, présenté par votre rapporteur, va plus loin que le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture puisqu'il exclut des revenus professionnels la déduction pour autofinancement prévue à l'article 72 D du code général des impôts.

Le second, présenté par MM. Gengenwin et Guellec, de plus, ne prévoit pas la réintégration dans les revenus des déductions et abattements ne correspondant pas à des dépenses nécessitées par l'exercice de la profession, mais

retient la prise en compte des déficits pour leur valeur réelle sous réserve de l'adhésion de l'exploitant à un centre de gestion agréé.

A l'issue d'un large débat, la commission de la production et des échanges, lors de sa réunion de ce matin, a accepté l'amendement que j'ai présenté, mais n'a pas retenu le second.

Se sont ajoutées diverses mesures concernant plusieurs domaines qui ont été soit inscrites dans le projet de loi initial, soit ajoutées au fil des lectures. Les assemblées ont adopté des positions voisines, sinon identiques, sur le volet enseignement et le volet agro-alimentaire, et la commission n'a pas adopté d'amendements remettant en cause les dispositions relatives à la protection de la forêt et à la chasse, ou celles relatives à la pluriactivité. Par contre, pour les articles visant à faciliter la transmission des exploitations hors du cadre familial, introduits par le Sénat en deuxième lecture, la commission, tout en reconnaissant la nécessité de légiférer en la matière, a préféré ne pas préjuger les dispositions du futur projet de loi que le Gouvernement doit présenter sur ce point et n'a retenu, dans sa nouvelle rédaction, que l'article 26 B qui prévoit la mise en place d'un plan de transmission.

La commission de la production et des échanges a, en outre, adopté un amendement que j'ai présenté en tant que rapporteur, faisant ressortir que l'engagement de transmission doit être préalable à la cessation d'activité et que le plan de transmission doit porter sur l'ensemble des droits et obligations liés aux différents éléments de l'exploitation agricole.

De même, pour le statut du fermage, subsiste un seul point de désaccord, l'Assemblée nationale ne pouvant accepter, comme l'a fait le Sénat, qu'il soit possible, en cas de reconstruction aux frais du bailleur d'un bâtiment détruit, de dépasser pour le prix du bail les plafonds départementaux. Et je le dis en particulier pour Mme Ségolène Royal.

Dès lors, le succès d'une éventuelle commission mixte paritaire dépend largement des positions adoptées par l'Assemblée nationale et le Sénat sur la réforme de l'assiette des cotisations sociales. Pour sa part, la commission, qui a examiné le projet de loi le mardi 14 novembre, a tenu à affirmer son souci de compromis dès cette nouvelle lecture en adoptant conformes une trentaine d'articles afin de centrer le débat sur un nombre restreint de dispositions importantes.

En conclusion, je souhaiterais, monsieur le ministre, vous interroger sur les quatre points suivants :

La commission de la production et des échanges, toutes tendances confondues, a estimé nécessaire d'améliorer le régime de la transmission des exploitations agricoles. Pour marquer la volonté des parlementaires d'avancer dans ce domaine, elle s'est d'ailleurs prononcée pour le maintien de l'article 26 B portant création d'un plan de transmission. Toutefois, afin de ne pas préjuger les conclusions du groupe de travail qui étudie cette question, elle a estimé préférable de supprimer les deux dispositions introduites par le Sénat, étant entendu, monsieur le ministre, que je vous demanderai de vous engager à soumettre au Parlement un projet de loi relatif à la transmission des exploitations au cours de l'année 1990. Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à prendre devant la représentation nationale un tel engagement ?

J'en viens maintenant à mon deuxième point. L'article 18 du projet de loi prévoit qu'un décret fixe les conditions dans lesquelles les S.A.F.E.R. peuvent apporter un concours technique aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre d'opérations foncières. Pour nous, il va de soi que ce décret ne doit pas limiter cette intervention à certaines collectivités territoriales puisque les deux assemblées ont supprimé le dispositif proposé par le projet de loi initial sur ce point.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous confirmer qu'il est également clair pour vous que ce décret ne portera que sur les modalités de l'intervention des S.A.F.E.R. au profit de toutes les collectivités territoriales qui le souhaiteront.

En ce qui concerne l'amende administrative applicable à certains acheteurs de lait, la commission n'a pas modifié l'article 32 bis qui prévoit maintenant l'intervention dans la procédure de la commission de conciliation. Il paraît cependant souhaitable que le décret d'application ne retienne que le principe de la proportionnalité des sanctions à la gravité des infractions commises. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des assurances sur ce point ?

S'agissant de la conversion automatique des métayages en fermages, la loi d'adaptation adoptée l'an dernier, dont mon ami Gérard Gouzes était le rapporteur, prévoit que les moda-

lités de l'indemnisation éventuellement due au bailleur sont fixées par un décret en Conseil d'Etat. Pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, ou en est l'élaboration de ce décret ?

Pour terminer, je tiens à remercier le personnel de l'Assemblée qui, travaillant dans de meilleures conditions qu'en première lecture, nous a aidés précieusement dans nos travaux et nous a permis, je crois, d'élaborer un bon texte. Mes remerciements vont aussi aux membres de votre cabinet, monsieur le ministre, avec qui nous avons travaillé en étroite collaboration. Enfin, je remercie tous mes collègues de l'Assemblée nationale, à quelque groupe qu'ils appartiennent, d'avoir eu le souci de travailler dans un esprit constructif, dépourvu de toute polémique stérile, sur un texte aussi important pour l'avenir des agriculteurs de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Merci, monsieur le rapporteur.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les députés, je viens donc présenter devant vous en deuxième lecture, tel qu'il a été amendé par le Sénat le 2 novembre dernier, le projet de loi complémentaire à la loi d'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social.

Votre rapporteur vient de nous faire part de ses réflexions et de ses propositions, mais avant que ne s'engage le débat, je veux une dernière fois tenter de rappeler devant vous les principes et les objectifs qui inspirent ce projet depuis son origine et qui, je l'espère, grâce à vous, continueront à l'inspirer.

Certes, les différents votes dont ce projet a été l'objet tant à l'Assemblée qu'au Sénat montrent bien que, dans l'ensemble, la représentation nationale a reconnu le bien-fondé et l'opportunité de ce texte qu'elle avait d'ailleurs elle-même appelé de ses vœux. Mais je crois que votre adhésion et celle de vos collègues du Sénat me semblent parfois s'entourer de restrictions, de précautions qui, si elles me semblent légitimes, m'apparaissent à la réflexion quelque peu exagérées et peut-être préjudiciables à l'efficacité de notre entreprise commune.

Je vous ai dit déjà - et j'espère vous l'avoir montré - que je ne suis pas un pessimiste et que j'ai, malgré les difficultés qu'éprouvent certains, confiance dans l'avenir de notre secteur agricole. Après les rudes épreuves qu'il vient de subir depuis cinq ans maintenant, le succès semble venir enfin récompenser les efforts de chacun.

Nous savons en effet depuis quelques heures que le revenu agricole, malgré l'exceptionnelle sécheresse qui a frappé plus de la moitié de notre territoire, connaîtra cette année ce qu'il faut bien appeler un véritable redressement. En somme, notre agriculture se porte déjà mieux et il y a des raisons sérieuses d'espérer qu'elle se portera encore mieux dans les années qui viennent. Et ce qui m'importe le plus dans la responsabilité qui m'a été confiée, c'est de voir que ce sont les jeunes agriculteurs qui partagent avec moi cette confiance dans l'avenir. Et je ne fais pas là allusion à un récent sondage d'opinion. En disant cela, je m'appuie sur le grand nombre d'installations de jeunes exploitants que vient de nous confirmer tout récemment la publication des résultats du dernier recensement général de l'agriculture.

Mais ce même recensement nous montre avec une grande clarté les problèmes que va nous poser pendant vingt ans au moins la gestion difficile de la démographie agricole, démographie complètement déséquilibrée que nous avons héritée de trois décennies de modernisation.

Le fondement du présent projet de loi n'a pas d'autre objet, je le répète, que d'essayer de nous donner les moyens législatifs de mener à bien cette tâche.

Dans les deux prochaines décennies, en effet, 500 000 agriculteurs prendront leur retraite. Ils libéreront quelque 25 p. 100 de la surface agricole utilisée dans notre pays. Il nous faut donc disposer des moyens de faire que ces hectares de terres cultivées ne soient pas abandonnés, mais qu'ils aillent au contraire renforcer les exploitations subsistantes et

que les jeunes puissent s'y installer dans de bonnes conditions. Tel est, au fond, l'unique objet du volet « structurel » du projet de loi.

Dans le même temps, ces inactifs en nombre croissant, ces agriculteurs qui vont prendre leur retraite seront à la charge d'un régime social comptant moins d'actifs. C'est là une situation que nous devons préparer et affronter en pleine clarté, en pleine équité, face aux autres régimes sociaux à la solidarité desquels nous devons de plus en plus recourir. Tel est, sur le fond, l'objet du volet « social » du projet de loi.

Je voudrais maintenant développer le contenu de ces deux volets.

Je commencerai par les structures et l'aménagement foncier.

La réforme du contrôle des structures constitue sans doute la partie la plus importante et la plus difficile du volet structurel. Depuis longtemps déjà, plusieurs conceptions s'affrontent sur cette question au sein du monde agricole, entendu au sens large.

Pour certains, dont je suis, la procédure du contrôle des structures, instaurée au début des années 1960, doit s'adapter à la situation actuelle où la pénurie de terres que nous connaissions en 1960 a fait place à l'abondance, et parfois à la surabondance, au point qu'elle inquiète certains esprits. Elle doit donc perdre son caractère strictement limitatif si nous voulons que les terres disponibles soient reprises rapidement et facilement par ceux qui en ont besoin pour renforcer, pour élargir leurs exploitations.

Pour d'autres, au contraire, il est plus que jamais nécessaire de maintenir un strict contrôle pour protéger nos terres agricoles contre les convoitises extérieures. Certains évoquent même le danger d'une invasion massive d'agriculteurs néerlandais, allemands, britanniques qui déferleraient sur notre territoire, à partir du 1^{er} janvier 1993.

M. Gérard Gouzes. Cela a été dit !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Certes, il existe un certain nombre de telles installations, qui ont d'ailleurs servi cet été, en période de faible information, de thème à des reportages, sans doute pittoresques mais peu généralisables, dans la presse régionale. En effet, tous les chiffres en notre possession montrent qu'il s'agit d'un phénomène qui aujourd'hui demeure extrêmement marginal, tant sur le nombre des migrants que sur les surfaces concernées.

D'autres enfin, qui peuvent appartenir tantôt à l'un, tantôt à l'autre camp, paraissent redouter, si l'on relâche un tant soit peu les contrôles, on ne sait quelle monopolisation des terres par le grand capital ou par des personnes extérieures au monde rural. Je tiens à répéter que, mis à part peut-être certains grands crus d'appellation d'origine, il ne me semble pas que la production agricole, dans l'état actuel des choses, et en particulier dans l'état actuel des techniques, puisse assurer des taux de profit suffisants pour attirer les gros investisseurs. Si tel était le cas, nous le saurions déjà depuis longtemps !

M. Gérard Gouzes. C'est tout à fait exact !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Aujourd'hui comme hier, les statistiques du recensement général de l'agriculture nous le confirment, la quasi-totalité de la demande de terres agricoles dans notre pays est le fait d'agriculteurs individuels de taille moyenne désireux d'améliorer leurs structures d'exploitation. Qui pourrait le leur reprocher ?

Si nous voulons que les terres abandonnées par les retraités sans successeurs soient reprises, et reprises par des agriculteurs, nous devons éviter de multiplier les mesures restrictives et les procédures exagérément précautionneuses et compliquées qui ont peut-être pu à un moment se justifier mais qui, à l'heure actuelle, au moins dans certaines régions, compliquent davantage les choses qu'elles ne les facilitent.

M. Jean-Paul Charié. Très juste !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est pourquoi nous avons voulu sinon supprimer complètement le contrôle des structures, tout au moins l'alléger par l'élévation des seuils de contrôle et surtout par l'élargissement du pouvoir d'appréciation des commissions départementales qui me paraissent particulièrement bien placées pour juger de l'étendue à donner au contrôle dans leur propre territoire.

Qu'en est-il de ce volet aujourd'hui après les amendements successifs apportés au texte original présenté par le Gouvernement ?

En matière de contrôle des structures, je crois que nous sommes tous d'accord sur les principes. Mais des sources de désaccord demeurent en matière de seuils de contrôle.

Le texte voté par le Sénat en deuxième lecture paraît constituer, en ce qui concerne les seuils de contrôle, un compromis qui pourrait être acceptable.

Pour les agrandissements, le chiffre de deux surfaces minimum d'installations au moins qui est retenu, est certes plus faible que celui qui figurait dans le projet de loi qui était de trois. Mais le Sénat a fait disparaître le plafond qu'avait adopté l'Assemblée nationale en première lecture. Ainsi, un département qui le veut peut fixer son seuil de contrôle au-dessus de deux S.M.I. en fonction des réalités locales constatées par des professionnels.

Votre rapporteur, M. Estève, propose le rétablissement du plafond, le seuil serait donc, si vous le suiviez, situé entre deux et quatre S.M.I. selon le département.

Monsieur le rapporteur, je regrette votre restriction, compte tenu des évolutions prévisibles des structures foncières. Mais je tiens à vous assurer que je ne m'opposerai pas à votre proposition puisque celle-ci constitue malgré tout un net progrès par rapport à la réglementation actuelle. Vous voyez donc que je ne suis pas, en cette matière, maximaliste.

Pour ce qui concerne les démembrements, le Sénat a accepté de voter un amendement présenté par le Gouvernement pour placer le seuil à deux S.M.I., avec possibilité de l'abaisser à 1,5 S.M.I. eu égard aux conditions locales. C'est une disposition qui va dans le sens voulu par le projet de loi original, et j'espère que l'Assemblée nationale voudra bien sur ce point suivre son rapporteur.

Je voudrais, en outre, ajouter quelques mots à propos du contrôle des structures relatif aux sociétés, qui semble décidément poser à beaucoup des problèmes particuliers, comme si les sociétés étaient soupçonnées de n'exister que pour permettre aux associés d'échapper à ce contrôle.

Il me semble qu'il y a là, quitte à paraître, pour certains, naïf, une sorte de procès d'intention auquel je refuse de m'associer puisque, par ailleurs, notre politique, soutenue par l'ensemble de la représentation nationale, cherche à promouvoir les formes associatives d'exploitations agricoles dont nous savons tous qu'elles permettent une meilleure rentabilisation des investissements lourds et qu'elles facilitent la transmission entre les générations.

Je me pose parfois des questions sur la cohérence de nos positions, sur la cohérence qu'il y a, par exemple, entre le vote de la loi sur l'E.A.R.L. et cette position sur les sociétés, que je viens de décrire.

Au demeurant, le texte tel qu'il se présente à vous aujourd'hui multiplie les garanties. Le Sénat a repris la proposition visant à prendre en compte, pour le contrôle, l'ensemble des terres détenues par les associés et pas seulement celles qui sont apportées par l'associé à la société.

Je vous rappelle en outre que le texte exige que les associés participent effectivement à l'exploitation, et qu'il soumet à déclaration préalable tout changement du nombre ou de l'identité des associés et toute modification du capital.

Ce luxe de précautions - j'allais dire de soupçons - me paraît exclure finalement tout risque de détournement du contrôle par les sociétés. Ou alors, vouloir aller encore plus loin constituerait pour elles une régression par rapport à la réglementation jusqu'à présent en vigueur !

S'agissant toujours de ce volet, je note incidemment que la suppression du F.A.S.A.S.A. a soulevé aussi certaines objections qui se sont exprimées avec vigueur au Sénat. Peut-être aurons-nous encore à en discuter ici puisque c'est devenu une question répétitive. Pourtant, il me paraît clair qu'avec la généralisation de la retraite à soixante ans au 1^{er} janvier prochain, le F.A.S.A.S.A. a perdu sa dernière raison d'être. C'est une coquille vide, mais il semble que l'on y tienne beaucoup.

Cela n'implique nullement, bien entendu, que le Gouvernement renonce à poursuivre une politique de structure active articulant des actions nationales et des actions communautaires. Quant au C.N.A.S.E.A. et aux A.D.A.S.E.A., leurs missions et leurs moyens sont maintenus et leurs attributions vont même être étendues en matière d'attribution des prêts bonifiés, puisque vous connaissez maintenant le système retenu.

Pour ce qui concerne la réforme que je propose de certains instruments d'aménagement rural, je constate avec satisfaction que le Parlement dans son ensemble a conservé l'essentiel du texte en ce qui concerne tant la réforme des S.A.F.E.R., que la constitution des associations foncières agricoles et qu'il a bien voulu faire siennes les préoccupations du Gouvernement. Cependant, des nuances subsistent entre nous.

S'agissant des S.A.F.E.R., même si le Sénat a assez longuement débattu de l'élargissement de leur rôle, le texte qui revient à l'Assemblée nationale est assez proche de celui qu'elle avait voté.

Mais un fond de méfiance a malgré tout prévalu sur les dispositions permettant aux S.A.F.E.R. de sous-louer des terres agricoles. Le Sénat souhaite, au contraire de ce qu'avaient voulu l'Assemblée nationale et le Gouvernement, que ces terres n'excèdent pas une surface minimale d'installation, au lieu de deux, et que cette possibilité n'existe que dans certaines régions et non dans l'ensemble du pays.

M. Jean-Paul Charlé. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Sur ce point et sur quelques autres moins importants, il convient de faire preuve non d'une prudence excessive, mais de réalisme en donnant aux S.A.F.E.R. les moyens d'élargir réellement leurs missions dans le domaine de l'aménagement rural.

De même, l'accord s'est fait pour étendre à l'agriculture la formule des associations foncières qui a fait déjà ses preuves en matière forestière et pastorale.

Mais, comme il l'avait fait en première lecture, le Sénat, contrairement à l'Assemblée nationale, a multiplié les précautions autour de la création de ces associations foncières agricoles et de leur action. Cette attitude n'est guère favorable au développement de ces instruments nouveaux dans les régions où la déprise foncière risque d'être forte.

C'est ainsi, pour s'en tenir aux deux points essentiels, d'une part que ces associations foncières agricoles ne pourront se constituer dans certaines régions, le Sénat ayant rétabli, contre mon avis et contre le texte voté par l'Assemblée nationale, un zonage auquel je reste hostile parce que je le trouve bien compliqué et, d'autre part, que ces associations seront soumises à des règles de majorité plus sévères pour se constituer et pour certaines de leurs actions que les règles voulues par l'Assemblée nationale, à savoir la règle des deux tiers au lieu de celle des 50 p. 100 que vous aviez décidée.

A l'heure où nous avons besoin de mobiliser les imaginations et les énergies pour maintenir l'activité et la vie dans notre espace rural, il me paraît somme toute assez malsain de multiplier les dispositions restrictives, de redoubler les précautions, de compliquer comme à plaisir les procédures rendant ou risquant de rendre inopérants ces instruments nouveaux de gestion du sol agricole.

J'en viens au second volet du projet de loi : la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles. C'est là, mesdames, messieurs les députés, que nous attendent les plus grandes difficultés.

Nous savons tous que la structure démographique déséquilibrée de la population agricole conduit inexorablement, quoi qu'on en dise, à une détérioration du rapport entre le nombre des actifs et le nombre des inactifs, c'est-à-dire à une hausse continue des dépenses du régime agricole, laquelle est plus forte que celle de ses recettes. Ce déséquilibre devra bien être compensé. Il le sera par les concours de l'Etat, certes, mais aussi et surtout par un recours accru à la solidarité des autres régimes sociaux.

M. Jean-Paul Charlé. C'est évident !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je dis tout de suite que cet appel au reste de la société me paraît tout à fait normal et justifié...

M. Jean-Paul Charlé. C'est sûr !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... lorsque l'on tient compte de l'évolution démographique du monde rural depuis la Deuxième Guerre mondiale, c'est-à-dire du fait que c'est majoritairement les agriculteurs qui ont produit, formé, éduqué, préparé ceux qui sont allés travailler dans les villes.

M. Jean-Paul Charlé. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Mais nous savons également que les autres régimes sociaux connaissent, eux aussi, des conditions qui compromettent leur équilibre, et tout particulièrement le régime général lui-même.

Alors, cette nécessité devant laquelle se trouvera le régime agricole de faire, dans les années à venir, davantage encore appel au régime social général impose aux agriculteurs, je veux être très clair sur ce point, une double obligation : celle, d'abord, de donner à leur propre régime social des règles de fonctionnement aussi claires et équitables que possible ; celle, ensuite, de se prier sans réticences aux règles et aux obligations qui s'appliquent à tous et de renoncer enfin à invoquer des exceptions qui ne peuvent avoir, à l'égard du reste de la société, que des connotations corporatistes. Faute de cette transparence et de cette équité, ils risquent une nouvelle fois de s'aliéner l'opinion publique au moment même où ils auront besoin de faire appel à son bon vouloir.

M. Martin Malvy. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Sur ce point, je suis très clair et très ferme, et je souhaite que nous le soyons tous. C'est le type de discussion, c'est le type de décision qui restent longtemps dans la mémoire.

Pour me préparer à cette deuxième lecture, j'ai consulté d'anciens débats sur le régime social des agriculteurs. Je ne suis pas sûr que les citations des discours qu'on pourrait en faire aujourd'hui seraient à l'avantage de la mémoire de ceux qui les ont prononcés.

M. Gérard Gouzes. C'est l'histoire !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Depuis bien longtemps, il était clair que le fait d'asseoir les cotisations sociales sur le revenu cadastral conduisait inmanquablement à une situation aberrante, à une situation injuste, à une situation inintelligible pour les agriculteurs.

M. Pierre Estève, rapporteur. Exactement !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je crois que tout le monde admet aujourd'hui que le choix que je vous propose d'asseoir les cotisations sur le revenu fiscal est à la fois le plus juste et le plus clair. Et c'est bien ainsi que j'ai interprété votre vote de la première lecture.

M. Gérard Gouzes. Avec raison !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est pour quoi, je vous le dis tout net, j'ai été un peu déçu, mais surtout inquiet de voir réapparaître au Sénat des propositions visant à soumettre le nouveau système à tant de dérogations, tant d'exceptions, toutes plus justifiées les unes que les autres, mais qui, prises ensemble, auraient abouti, si elles avaient été adoptées, à vider la réforme de tout son sens...

M. Gérard Gouzes. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... et à offrir une fois encore, comme le disait un responsable professionnel que j'ai bien connu, des béquilles aux agricultures pour qu'ils aillent boiter tout seuls dans leur coin ! Or tel n'est pas l'esprit de la réforme que je vous propose.

M. Gérard Gouzes. Ni celui de l'Assemblée !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je m'arrêterai un instant sur cette proposition qui vise à permettre aux exploitants propriétaires de leur terre de déduire de leurs revenus professionnels, en vue du calcul de la cotisation, la rente de leur sol, au motif, tout à fait étonnant, que les salariés ne cotisent, quant à eux, que sur leur salaire.

Cette proposition me paraît, dans son principe même, incohérente.

M. Jean-Paul Charié. Ah bon ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. On ne peut vouloir à la fois une chose et son contraire !

En avons-nous fait des discours sur l'exploitation familiale, sur cette forme de production exceptionnelle dans laquelle on est à la fois propriétaire de sa terre, de ses moyens de production et son propre salarié ! L'agriculteur individuel, oui ou non, se caractérise-t-il par le fait qu'il n'est pas un salarié ? Il ne l'est pas et il le revendique suffisamment fort.

Qui peut dire, quand il s'agit d'une activité économique non salariée, individuelle, quelle part du revenu provient du travail et quelle part provient du capital ? Je vous signale qu'il existe sur cette question des bibliothèques entières

d'économie rurale. Or la caractéristique propre, le fondement de l'entreprise individuelle est précisément la mise en œuvre par une même personne de facteurs de production qui lui appartiennent, au moyen de son propre travail. Tout calcul de ce type est nécessairement un artifice. Au demeurant, les non-salariés non agricoles ne bénéficient d'aucune déduction de ce genre et cotisent sur l'ensemble de leurs revenus fiscaux.

M. Jean-Paul Charié. Cotisent-ils sur leurs livrets d'épargne ?

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cette proposition me paraît donc en tous points - il faut que les choses soient claires entre nous - contraire à l'esprit de la réforme que je défends devant vous. Elle établirait, en effet, une inégalité entre les agriculteurs en traitant de la même façon les exploitants qui sont propriétaires de leur terre et ceux qui ne le sont pas.

Aloès, que faisons-nous du statut du fermage ?

M. Gérard Gouzes. Bonne question !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Cette proposition permettrait de déduire de l'assiette des cotisations une charge purement fictive, ce que n'autorise aucun autre régime de sécurité sociale. En matière de transparence et d'équité, ce serait mal commencer !

Au surplus, l'évaluation d'un tel revenu fictif serait techniquement très difficile, au point que certains des défenseurs de la mesure m'ont proposé de recourir de nouveau purement et simplement, benoîtement, au revenu cadastral, ce que l'on veut justement éviter. Chassez-le par la porte, il revient par la fenêtre !

M. Jean-Paul Charié. Nous en reparlerons plus tard !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Les spécialistes notent en outre qu'une telle déduction supposerait, en toute logique, de réintégrer parallèlement dans l'assiette l'ensemble des charges liées au foncier que l'agriculteur est autorisé à déduire de son revenu imposable - notamment les intérêts des emprunts -, ce qui défavoriserait les jeunes agriculteurs qui ont été contraints d'acheter de la terre pour s'installer. D'ailleurs, j'ai bien noté que le C.N.J.A. n'est pas, sur ce point, particulièrement actif.

J'ajouterais enfin, et je crois que cela intéressera certains des élus qui sont ici, cette constatation toute simple : une réduction excessive de l'assiette aboutirait, ainsi que l'a très justement dit tout à l'heure votre rapporteur, à réduire en proportion les droits à retraite des intéressés et conduirait à accroître le nombre des bénéficiaires du fonds national de solidarité...

M. Gérard Gouzes. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... ce qui ne peut quand même pas être tenu pour un objectif satisfaisant !

Je suis prêt à aller, avec ceux qui seraient tentés par ce type d'amendement, expliquer à une assemblée d'agriculteurs du Sud-Ouest, par exemple...

M. Pierre Estève, rapporteur. Ou du Sud-Est !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... propriétaires de leur terre, n'ayant pas un très gros revenu, que, pour leur permettre de déduire de leurs cotisations sociales la rente du sol, on va les placer dans une situation telle que l'on diminuera leur retraite. En ce qui me concerne, je fournirai tous les éléments du dossier et les gens seront informés.

M. Gérard Gouzes. Quant à nous, nous n'acceptons pas une mesure de ce genre !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'ai été peut-être un peu long, mesdames, messieurs, mais je voulais montrer qu'une telle disposition irait à l'encontre de ce que je souhaite que nous réalisions ensemble, c'est-à-dire la transparence, l'équité, l'égalité de traitement entre les agriculteurs et les cotisants aux autres régimes. C'est pourquoi, et vous y avez fait allusion, monsieur le rapporteur, j'ai été conduit à demander au Sénat un vote bloqué sur l'article concernant l'assiette. Je souhaite vivement que l'Assemblée nationale ait une approche moins particulariste, dirai-je, de la protection sociale agricole, lorsque nous débattrons de l'article en question, d'autant plus que vous l'avez voté en première lecture.

Il est enfin une autre préoccupation importante, qui a été exprimée par vos collègues du Sénat et qui mérite aussi qu'on s'y arrête un instant. Elle vise à limiter les hausses excessives de cotisations résultant de la mise en application du nouveau système, par exemple, si cette hausse excède 10 p. 100 par an pendant la période de mise en place.

Même si cette mesure de limitation *a priori* est théoriquement concevable, elle soulève quelques difficultés techniques, dont je veux vous dire quelques mots.

Comment s'assurera-t-on, notamment, que la hausse sera bien de 10 p. 100 ? Elle pourra avoir été partiellement compensée, pour tel ou tel agriculteur, par le bénéfice du démantèlement des taxes B.A.P.S.A. qui accompagnera la mise en place du système.

Comment saura-t-on que cette hausse de 10 p. 100, à laquelle on voudrait s'en tenir d'une manière automatique, sera bien due à la mise en place du nouveau système, et non à l'augmentation d'une année sur l'autre du volume des affaires et des bénéfices de l'exploitation, ainsi que nous pouvons le constater cette année dans certains secteurs de production ?

Un écrêtement aurait pu à la rigueur se justifier si, comme certains l'avaient proposé lors de la première lecture, nous avions décidé de réaliser le passage à l'assiette fiscale en une seule année. Mais, dès lors que le Sénat a confirmé la position de l'Assemblée nationale en première lecture, qui prévoit un programme très prudent et très progressif de mise en place du nouveau système...

M. Jean-Paul Charié. S'il a confirmé, c'est à cause du vote bloqué !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... nous avons, me semble-t-il, une garantie suffisante contre une hausse trop brutale des cotisations.

Ainsi que je l'ai dit aux sénateurs, je vous dirai que je suis prêt à vous offrir toutes les garanties que vous voudrez pour que cette hausse ne soit pas trop brutale, en particulier pour les petits agriculteurs. A cet égard, je n'ai pas toujours entendu des choses parfaitement claires : il ne faut pas que cela aille au-delà de 10 p. 100, sinon, m'a-t-on fait valoir, c'est insupportable ! Mais si l'on réforme l'assiette, c'est tout de même pour faire plus de justice. Et faire plus de justice, c'est demander à ceux qui, jusqu'à présent, ne payaient pas assez, de payer davantage, et à ceux qui payaient trop, de payer moins !

M. Pierre Estève, rapporteur. De payer ce qu'ils doivent payer !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. En tout cas, c'est comme cela que je conçois la justice.

Je suis très préoccupé par la situation des petits agriculteurs, qui pourraient voir, dans certains cas, leurs cotisations sociales augmenter relativement fortement. Je suis moins préoccupé par celle des grands exploitants, qui sont à la tête de productions très spéculatives et qui pourraient payer davantage.

C'est pourquoi je suis prêt à confirmer, devant vous, les engagements que j'ai pris devant le Sénat.

D'abord, je rappellerai l'engagement qu'a pris tout le Gouvernement, pas seulement le ministre de l'agriculture, de dresser un premier bilan devant le Parlement à la fin de 1991, dans deux ans. Il s'agira non pas simplement d'un bilan formel, mais d'une réflexion, voire d'une révision des dispositifs adoptés. Nous pourrions alors corriger les amorces d'excès qui pourraient se faire jour dans tel ou tel secteur ou dans telle ou telle tranche d'exploitation.

J'ajouterais enfin une remarque de bon sens. Si une exploitation agricole, surtout parmi les plus grandes, voyait, en passant du revenu cadastral au revenu réel, ses cotisations faire un bond supérieur à 10 p. 100, qu'est-ce que cela signifierait ? Cela supposerait avant toute chose - disons-le entre nous - qu'elle tirait un profit anormal des incohérences de l'ancien mode de calcul.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Bien sûr !

M. Jean-Paul Charié. On le sait !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. On le sait, on le sait...

Plusieurs députés du groupe socialiste. On l'oublie, on l'oublie !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Alors, j'espère qu'on sera parfaitement cohérent dans les décisions qu'on prendra pour l'éviter.

Par contre, je suis, comme vous, soucieux de ne pas accroître, du fait de l'instauration de la cotisation minimum, la charge des petits exploitants. Là, je suis prêt à m'entourer de fortes garanties. Je vous en ai donné : je vous rappelle que cette cotisation minimum sera calculée pour la maladie à partir d'une assiette minimum équivalente à 800 S.M.I.C., soit 24 000 francs en 1989, ce qui correspond au seuil du R.M.I. de 2 000 francs mensuels. Cette assiette ne sera que de 400 S.M.I.C. pour la vieillesse, soit 12 000 francs. Vous conviendrez que l'on peut difficilement descendre plus bas !

M. Jean-Paul Charié. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Les calculs que nous avons faits et même multipliés montrent que l'instauration de cette cotisation minimale n'entraînera que des accroissements limités de cotisations - de l'ordre de 6 p. 100 au maximum, et le plafond de 10 p. 100 est donc respecté - lorsque l'exploitant, au départ, a à la fois une petite assiette cadastrale et un faible revenu. N'oublions pas, en effet, que certains exploitants ont certes une faible assiette cadastrale, mais aussi un très fort revenu.

Enfin, je veux confirmer ici l'engagement que j'ai pris devant le Sénat de soumettre chaque année au conseil supérieur des prestations agricoles le problème de la cotisation minimum.

Voilà les assurances que je suis prêt à vous donner et à vous expliquer encore, pour que nous puissions rapprocher nos points de vue.

J'en ai terminé avec l'essentiel. Je ne m'étendrai pas sur les nombreuses dispositions diverses qui sont contenues dans le projet de loi et dont l'importance, par rapport à ses deux volets principaux, n'est que secondaire. Sont venues se greffer sur eux quelques mesures qu'il fallait prendre.

L'une cependant vous intéressera beaucoup, et j'espère qu'elle pourra décider certains à venir m'aider, c'est celle qui octroie la gratuité de la vaccination antigrippe aux ressortissants de la mutualité sociale agricole âgés de plus de soixante-dix ans. (« Ah ! » sur divers bancs.) Il s'agit là d'une mesure fort attendue...

M. Arnaud Lepercq. Et qui ne coûte rien !

M. Philippe Vasseur. Nous l'avions demandée à l'occasion du B.A.P.S.A. !

M. Germain Gengenwin. Comme tous les ans !

Mme Ségolène Royal. Nous aussi !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. ... une mesure que vous aviez en effet demandée, monsieur le rapporteur spécial du B.A.P.S.A. lors de l'examen de ce budget annexe, et que vous aviez même réclamée à plusieurs reprises, comme tous les autres députés ici présents.

Encore faudra-t-il la voter cette mesure !... (Sourires.)

M. Philippe Vasseur. Celle-là, on la votera !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Elle marque, là aussi, notre volonté d'aligner les agriculteurs sur le reste de leurs concitoyens.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. La deuxième mesure ponctuelle que j'évoquerai est peut-être plus importante encore puisqu'elle est destinée à favoriser la pluriactivité. Un premier pas notable avait été fait en première lecture du projet de loi complémentaire pour faciliter la vie des pluriactifs, puisque ceux qui ont une seule assiette fiscale ne seront assujettis et ne cotiseront désormais qu'à un seul régime.

Nous avons eu alors un débat très intéressant au cours duquel vous m'aviez tous indiqué que vous souhaitiez aller plus loin. C'est pourquoi j'ai déposé, à l'occasion de cette deuxième lecture, un amendement qui donne de l'activité agricole une définition beaucoup plus large que celle qui est retenue actuellement, et qui précise notamment que, pour les exploitants agricoles qui développent des activités situées dans le prolongement de leur activité de production, celles-ci seront désormais, au regard du régime social, considérées comme agricoles.

M. Michel Lambert et M. Philippe Vasseur. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. A tous ceux qui, sur les bancs de cette assemblée, sont attachés au développement rural, donc au développement de la pluriactivité, je propose de faire ce nouveau pas. Ainsi, le développement, à partir de l'exploitation agricole, d'activités annexes, en particulier touristiques, sera grandement facilité.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Avant de conclure, je veux répondre aux quatre questions finales que M. Estève m'a posées.

Oserai-je dire, monsieur le rapporteur, que vous êtes insatiable ? (*Sourires.*) Je devrais m'engager à déposer un projet de loi sur la transmission des exploitations ? Chaque fois que je viens devant vous, vous me demandez un projet de loi nouveau !

M. Jean-Marie Leduc. On vous aime bien, monsieur le ministre ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Lors de l'examen de la loi d'adaptation, vous aviez souhaité un texte sur les structures et les cotisations sociales.

M. Gérard Gouzes. Ça avance !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Maintenant, vous me réclamez une réforme des règles de transmission.

M. Jean-Paul Charlé. Vous êtes un faible ! (*Sourires.*)

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Je ne veux pas prendre d'engagement formel devant vous, monsieur le rapporteur, parce que je ne suis pas en mesure de le faire aujourd'hui. Mais un groupe de travail réunissant l'administration et la profession a élaboré un rapport sur cette question essentielle. Et ce rapport devrait, en effet, donner lieu à un projet de loi.

Vous avez raison de poser cette question et de pousser le Gouvernement dans ses retranchements. Si nous parvenons aujourd'hui à mener à terme, au moins dans ses principes, une nouvelle phase de la réforme du régime social des agriculteurs, il nous faudra bien, en effet, nous attaquer alors au problème très complexe, mais décisif pour l'avenir de l'agriculture, de la transmission des exploitations.

Dont acte, monsieur le rapporteur !

M. Pierre Estève, rapporteur. Merci, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Votre deuxième question me pose une plus grande difficulté. Vous voudriez être sûr que les S.A.F.E.R. pourront apporter leur concours à toutes les collectivités territoriales. Cela n'irait pas sans mal. Le Gouvernement souhaite, pour l'instant, que les S.A.F.E.R. n'accordent leur concours technique qu'aux collectivités du milieu rural.

La troisième question porte sur la proportionnalité des sanctions administratives à la gravité des infractions commises par certaines entreprises laitières au regard de la législation sur les quotas laitiers. Ce point est à l'étude avec le ministère de la justice. En général, c'est la règle que vous avez évoquée qui s'applique. Il faut cependant, je vous en donne acte, que les amendes soient suffisamment dissuasives mais sans mettre en péril l'entreprise. C'est dans ce sens que nous irons.

Enfin, dernière question, où en sommes-nous sur la conversion du métayage en fermage ? Nous nous sommes aperçus que la préparation du décret se heurtait à des complications considérables : les spécialistes du droit du fermage savent ce qu'il en est. Nous avons donc demandé un rapport à un inspecteur général. Il vient d'être remis. Nous préparons le décret annoncé. Je puis m'engager à ce qu'il paraisse, enfin, au début de l'année 1990.

M. Pierre Estève, rapporteur. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Voilà, monsieur Estève, les réponses que je voulais apporter aux questions très directes que vous m'avez posées.

M. Jean-Marie Leduc. Voilà un bon rapporteur !

M. Pierre Estève, rapporteur. Et un bon ministre !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. Nous allons maintenant, mesdames et messieurs, examiner les différents articles du projet de loi. Je souhaite que, comme au cours de la première lecture, nous ayons un débat de qualité et je suis persuadé que nous y parviendrons.

Il s'agit, en effet, d'un projet de loi très important pour l'avenir des agriculteurs et pour l'avenir de notre agriculture. Il vise non seulement à instaurer des relations plus claires entre les agriculteurs et leur propre système de protection sociale, mais aussi les agriculteurs et le reste de la société.

J'essaierai, pour ma part, de répondre à toutes vos questions et de contribuer, chaque fois que je le pourrai, à l'avancée du débat. J'espère ainsi que vous pourrez, au terme de la discussion, voter ce projet de loi essentiel pour les agriculteurs et leur régime social, comme pour la qualité de leur dialogue et de leurs relations avec la société qui les entoure. Je compte sur vous, je compte sur notre travail pour y parvenir. Je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Merci, monsieur le ministre.

Dans la discussion générale, je donnerai d'abord la parole à un orateur pour chacun des cinq groupes.

La parole est à M. Pierre Goldberg, pour le groupe communiste.

M. Pierre Goldberg. Après vous avoir entendu, monsieur le ministre, j'estime plus que probable, hélas !, que la ligne entre les deux politiques agricoles possibles dans notre pays passe entre le contenu de votre intervention et celui de la mienne, que je fais au nom du groupe communiste.

En effet, la première remarque que je formulerai au moment d'étudier en deuxième lecture ce projet de loi, c'est que les modifications apportées par le Sénat ne constituent pas les progrès que nous espérions et qui avaient motivé notre abstention en première lecture. Le texte - je suis clair - ne peut donc nous satisfaire.

Nos craintes quant à la libéralisation des structures, à de nouveaux coups portés au statut du fermage et à une réforme nocive du calcul des cotisations sociales n'ont pas été levées, voire sont aggravées par les propositions de la commission de la production et des échanges. Ce projet confirme bien votre intention de voir notre agriculture s'intégrer toujours plus dans la politique agricole communautaire au seul profit des multinationales de l'agro-alimentaire et des Etats-Unis, comme je l'avais expliqué lors de l'examen du budget de l'agriculture.

M. Gérard Gouzes. C'est sans nuance !

M. Pierre Goldberg. Nous allons entrer dans les nuances : ce ne sera pas à votre avantage.

La concentration agraire se poursuit. Le dernier recensement général de l'agriculture montre qu'en dix ans la taille moyenne des exploitations agricoles a augmenté de 50 p. 100. Vous-même avez affirmé dans cet hémicycle, lors du débat sur le budget de l'agriculture, que 4 millions d'hectares de terres seraient libérés dans les prochaines années. Par votre projet, vous tendez à faciliter leur accaparement par les plus gros agriculteurs, et souvent aussi, malheureusement, par des sociétés, au détriment des petits exploitants familiaux qui souhaiteraient s'agrandir un peu. Avec le projet d'associations foncières autorisées, là encore vous voulez faire passer les petits agriculteurs sous les fourches caudines des plus gros qui pourront imposer leurs volontés en matière d'aménagement foncier et de destination des terres, et notamment favoriser la création de véritables réserves pour la chasse ou le tourisme.

Il y a là de graves dangers pour l'agriculture elle-même, mais aussi pour l'économie nationale et pour la vie dans nos villages.

Ce projet comporte de graves risques de voir notre agriculture s'extensifier, notamment dans les zones de montagne et défavorisées. Au contraire, un aménagement harmonieux du territoire et le respect des équilibres écologiques exigent le maintien et le développement d'une agriculture reposant sur des exploitations familiales.

Aujourd'hui, nous importons un mouton sur deux de ceux que nous consommons. Avec l'extensification, ce sera pire. Mais il est vrai que, dans le cas de cette production, vous restez logique avec vous-même, comme en témoigne le compromis que vous avez fait adopter pour la production ovine, compromis qui ruine encore plus nos éleveurs et qui continue

de favoriser les importations de viande ovine de Nouvelle-Zélande via la Grande-Bretagne. Dès lors, on ne peut qu'être perplexe et douter de la portée des propos que vous venez de tenir, en affirmant votre préoccupation pour les revenus des éleveurs de moutons.

Aujourd'hui, notre pays manque de lait pour satisfaire ses besoins. Nous importons, chacun le sait, notamment du beurre et de la poudre de lait des Etats-Unis. Mais vous vous obstinez à pénaliser les producteurs en dépassement de quotas et vous ne voulez pas revenir, pour l'essentiel, et malgré ce que vous avez dit, sur cette politique de réduction de production qui condamne, nous le vivons chaque jour, des milliers d'éleveurs exploitants familiaux, fait supprimer des milliers d'emplois dans les industries laitières, fait fermer des dizaines de petites coopératives et crée des difficultés aux autres. Vous doutez de mon propos ? C'est vrai en Auvergne...

M. Jean-Paul Charié. C'est vrai dans toute la France !

M. Pierre Goldberg. Nous manquons de lait en Auvergne - qui peut m'apporter la preuve du contraire ? - pour fabriquer des fromages pourtant réputés et qui font rentrer des devises.

M. Gérard Gouzes. Mais le prix du lait remonte !

M. Pierre Goldberg. Le maintien des deux productions dont je viens de parler est indispensable à l'équilibre de nombreuses régions. Ce projet de loi, en favorisant l'extensification, va au contraire leur porter de nouveaux coups. La preuve ? L'abattage des vaches laitières a rendu difficile, en Auvergne - ailleurs aussi me dira-t-on - l'approvisionnement en viande. A Villefranche-d'Allier, par exemple, la SOCOPA va licencier.

M. Gérard Gouzes. Mais le prix de la viande a monté !

M. Pierre Goldberg. Les déficits agricoles touchent malheureusement bien d'autres productions : viandes porcine et bovine, chevaux, produits horticoles, fruits et légumes, tabac, oléagineux. Ces déficits ont coûté 26 milliards de francs à notre pays l'an dernier.

M. Gérard Gouzes. C'est pire qu'en Pologne, alors !

M. Pierre Goldberg. Parlez de la Pologne, cela vous arrange !

M. Gérard Gouzes. Il y a des solutions qui ont échoué en Pologne ! Il faut avoir le courage de le dire !

M. Pierre Goldberg. La résorption de ces déficits nécessiterait l'installation de 100 000 jeunes agriculteurs et permettrait la création d'autant d'emplois dans les industries agro-alimentaires. Ce serait mieux que d'en supprimer !

M. Gérard Gouzes. L'échec de l'agriculture polonaise, cela s'appelle le communisme bureaucratique !

Mme Muguette Jacquaint et M. Jean-Claude Lefort. Ça suffit !

M. Pierre Goldberg. Ne vous inquiétez pas, cela ne m'impressionne pas.

M. Gérard Gouzes. Vous êtes aveugles !

M. Jean-Claude Lefort. Et vous, sourds !

M. Pierre Goldberg. De même, pour satisfaire les besoins créés par le développement des biotechnologies, il faudrait installer près de 50 000 jeunes agriculteurs et créer 20 000 emplois dans ces industries.

Par votre projet, monsieur le ministre, vous refusez ce choix de développement de notre agriculture. Vous persistez dans une voie exclusivement libérale, conçue pour les plus forts, pour les plus puissants, qui fait de centaines de milliers d'exploitants familiaux ou salariés de l'agro-alimentaire les laissés-pour-compte de la croissance des profits des multinationales de ce secteur.

L'exemple des petits céréaliers en témoigne : en leur refusant d'utiliser pour semence une partie de leur récolte après triage à façon en collectivité, ou éventuellement par un entrepreneur, vous leur imposez des charges supplémentaires, au seul profit de quelques semenciers et de gros céréaliers qui, eux, peuvent investir dans le matériel de triage. Ce n'est pas moi qui le dis : j'ai reçu tous les représentants de la profession...

M. Alain Bonnat. Moi aussi !

M. Pierre Goldberg. ... et ils m'ont fait part de leurs craintes.

Pourtant, dans ce domaine comme ailleurs, d'autres solutions existent : encore faut-il avoir la volonté politique de les mettre en œuvre. Il ne semble pas que ce soit votre cas.

Ainsi, par deux fois devant le Sénat, vous vous êtes retranché derrière l'élaboration actuelle d'une réglementation communautaire pour refuser que soient prises des dispositions nationales : d'une part, dans le cas de la mise en bouteille dans les zones de production des vins d'appellation d'origine contrôlée et, d'autre part, je le répète, dans celui du triage à façon ou en collectivité des semences de céréales. Ici même, lors du débat sur le budget de l'agriculture, vous avez reconnu que vous acceptiez les contraintes imposées par les instances communautaires et par l'évolution des accords du G.A.T.T.

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. C'est le minimum !

M. Pierre Goldberg. Ce n'est pas là, à mon avis, faire preuve du courage politique requis par cette situation.

Notre agriculture en aurait pourtant bien besoin. En effet, pour que les exploitants familiaux puissent vivre, il faut qu'ils tirent - c'est élémentaire - un revenu décent de leur travail. Selon nous, c'est possible si les prix agricoles sont relevés. Et, nous l'avons maintes fois prouvé, l'argent existe pour cela, ne serait-ce que par le respect des principes du traité de Rome. Permettez-moi de citer deux exemples : la taxation des produits de substitution aux céréales qui entrent aujourd'hui sans payer de droits de douane rapporterait 42 milliards de francs ; le respect de la solidarité financière éviterait de verser le chèque annuel de 15 milliards de francs à l'Angleterre.

Je viens de le montrer, notre pays a besoin de développer son agriculture à partir d'exploitations familiales sur lesquelles les agriculteurs pourront vivre décemment. Les S.A.F.E.R. ont un rôle important à jouer dans ce cadre. Il ne nous semble pas que ce projet leur en donne les moyens. Les dispositions concernant les associations foncières autorisées sont également contraires à ce besoin, ainsi que celles sur le contrôle des structures.

S'agissant des modifications proposées par le statut du fermage, elles portent des coups très durs aux preneurs. Nous sommes, pour notre part, très attachés à ce statut qui donne - et je suis réservé - quelques garanties aux preneurs. Avec les dispositions proposées quelques-unes de ces modestes garanties disparaissent, nous ne pouvons l'accepter.

Enfin, concernant le volet social, si nous sommes d'accord pour modifier l'assiette des cotisations sociales dans un sens qui ne défavorise plus les petits exploitants familiaux...

M. Pierre Estève, rapporteur. Quand même !

M. Pierre Goldberg. ... nous regrettons que le projet n'abonde pas dans ce sens. Le retrait de l'article 33 par le Sénat, accepté dans un premier temps par la commission de la production et des échanges, aurait permis de revenir avec un peu plus de recul sur cette modification. Le dépôt d'un amendement du Gouvernement tendant à rétablir cet article confirme nos craintes quant au nouveau mode de calcul de l'assiette. Il conserve deux défauts : d'une part, le maintien du plafond permettra aux plus grosses exploitations de payer à l'hectare moins que les petites ; d'autre part, une cotisation forfaitaire assise sur une base élevée risque de peser sur les petits revenus. Même s'il peut apparaître que les cotisations minimales sont modérées, leur poids, eu égard à la situation des exploitants familiaux, risque de se révéler lourd à l'expérience.

Enfin, la question des aides familiaux est loin d'être résolue de manière satisfaisante par ce texte.

Avec mes collègues du groupe communiste nous avons déposé un certain nombre d'amendements pour tenter d'améliorer ce projet. Nous serons très attentifs aux réponses qui nous seront apportées.

Nous sommes, je l'ai déjà dit, je le réaffirme, et serons du côté de ceux qui veulent développer une agriculture dynamique, reposant sur des exploitations familiales prospères fournissant à notre pays une alimentation de qualité et de quantité suffisante.

En l'état actuel, votre projet ne va pas dans ce sens. Nous le combattons donc. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Je vous remercie, cher collègue.

La parole est à M. Germain Gengenwin, pour le groupe de l'Union du centre.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre, vous avez tout à l'heure répondu à notre collègue Ambroise Guellec qui vous avait interrogé sur la répartition des quotas laitiers. Je voudrais simplement vous rappeler que le département du Bas-Rhin répond aux critères que vous avez indiqués. J'espère que vous ne l'oublierez pas ! (*Sourires.*)

M. Michel Lambert. Vous avez même applaudi les propos du ministre !

M. Germain Gengenwin. Nous sommes donc rassemblés pour la deuxième lecture d'un important projet qui marquera le monde agricole autant sinon plus que la loi de 1960.

Avant de revenir plus longuement sur la réforme de l'assiette des cotisations sociales, j'évoque brièvement le volet « contrôle des structures » que nous avons longuement examiné en première lecture. Dans ce domaine, le texte peut nous satisfaire.

J'en viens tout de suite à l'essentiel, c'est-à-dire aux dispositions qui visent à réformer l'assiette des cotisations sociales.

Dans son économie générale, le texte nous satisfait et je tiens à souligner l'importance du rapport d'étape, qui nous permettra d'apprécier les incidences réelles de la réforme. Il n'est pas possible de mesurer les conséquences immédiates de la réforme sur notre agriculture.

C'est vrai, nous souhaitons vraiment la réforme, mais il faut qu'elle soit économiquement viable. Le principe est bon, mais la réforme va engendrer des situations individuelles délicates. Les simulations réalisées dans le courant de l'été démontrent que les cotisations de certains petits exploitants augmenteront très sensiblement. La réforme sera-t-elle économiquement viable pour ces petites unités de production ? Vous-même, monsieur le ministre, avez exprimé des craintes en ce sens.

S'agissant des bénéficiaires forfaitaires, on dénote des distorsions importantes d'un département à l'autre. Ne pourrait-on pas, monsieur le ministre, harmoniser les bénéficiaires agricoles ou établir des moyennes de revenus agricoles par type de production ?

Des difficultés subsistent quant à la définition de l'assiette. C'est pourquoi j'insiste, dès à présent, sur l'importance du rapport d'étape. Mais je n'ai plus besoin de le faire car, à l'instant même, vous avez solennellement pris l'engagement de revenir en 1992 pour que nous puissions faire le point sur ce texte.

M. Pierre Estève, rapporteur. Exactement !

M. Gérard Gouzes. Et c'est très bien !

M. Germain Gengenwin. Après une période d'application du nouveau dispositif, le rapport permettra de réaliser les adaptations nécessaires. Une inquiétude subsiste quant à la prise en compte de la rente du sol qui introduit une distorsion entre les propriétaires et les preneurs. Nous vous avons entendu ; nous en avons longuement parlé. Nous n'allons pas reprendre ce débat, mais ce sujet pourrait être revu à l'occasion de la discussion de ce rapport d'étape dans deux ans.

Le dispositif que nous souhaitons tend à lier les revenus des agriculteurs et les cotisations. Il s'agit donc d'harmoniser le nouveau système avec les autres régimes sociaux.

Lors de la première lecture, vous avez dit - et vous l'avez répété à l'instant - qu'« il faut faire de l'intégration tout en conservant une spécificité quand c'est nécessaire ». En l'occurrence, il faudrait tenir compte de la spécificité de l'activité agricole, car l'assiette fiscale est bien loin de représenter le revenu effectivement disponible et la capacité contributive réelle des exploitants.

C'est pourquoi nous souhaitons que certains éléments qui sont intégrés dans le revenu soient déduits, soit parce qu'ils ne constituent pas des éléments disponibles, soit parce que leur intégration représente une marche en arrière par rapport à la fiscalité.

Deux difficultés subsistent encore à propos de la détermination de l'assiette.

L'intégration de la déduction pour autofinancement, qui concerne les stocks à rotation lente, notamment en viticulture et en élevage. Non seulement le stock voit son financement reposer entièrement sur l'autofinancement des exploitations, mais encore il entraîne une majoration des prélèvements

sociaux et fiscaux par l'appréciation fiscale qui en est faite, sans que l'exploitant puisse bénéficier de mécanismes lui permettant d'alléger cette charge. Nous considérons qu'il s'agit d'un problème essentiel car les exploitations concernées ne bénéficient pas du démantèlement des taxes sur les céréales, et il faudrait réparer, en conséquence, l'injustice due aux stocks à rotation lente.

Je note avec satisfaction, monsieur le ministre, que dans ce domaine la commission a fait du chemin en l'espace de huit jours puisque c'est une proposition que nous avons faite la semaine dernière sous la forme d'un amendement signé par M. Ambroise Guellec et par moi-même.

M. Gérard Gouzes. Et que nous avons appuyé !

M. Germain Gengenwin. Vous avez quand même mis huit jours pour apprécier le bien-fondé de notre revendication ! (*Sourires.*)

M. Gérard Gouzes. Notre effort se mesure en jours ! (*Sourires.*)

M. Germain Gengenwin. Ne nous disputons pas ! Je vous remercie d'avoir accepté cette disposition essentielle.

La seconde difficulté concerne la comptabilisation des déficits dans la moyenne triennale des revenus constituant l'assiette. Vous voulez retenir ces déficits pour un montant nul, or votre position introduit une différence injustifiée entre le droit fiscal et le droit social. C'est pour rétablir la parité que je vous propose de retenir les déficits pour leur valeur réelle à condition que l'exploitant concerné ait adhéré à un centre de gestion agréé. Cette garantie permet d'éviter tout dérapage et elle va dans le sens de la clarté et de la transparence que vous souhaitez.

On nous a cité des chiffres : cela représenterait une diminution d'environ 500 millions de francs de base d'assiette, soit une perte de cotisations d'un peu moins de 200 millions de francs.

M. Pierre Estève, rapporteur. Elle serait de 250 millions !

M. Germain Gengenwin. Cette suppression repose donc sur deux idées essentielles.

D'abord, il est logique de retenir les déficits pour leur valeur réelle, d'autant plus qu'ils sont surtout dus à des calamités diverses, par exemple, le gel, la sécheresse. De ce fait, il ne s'agit que d'une mesure de justice.

Ensuite, ayant pris contact avec le bureau professionnel pour la fiscalité en agriculture de mon département, je peux vous affirmer que 5 p. 100 des agriculteurs qui sont affiliés aux centres de gestion agréés sont en déficit. La mesure que nous proposons comporte donc toutes les assurances évitant de porter atteinte à l'économie générale du système.

J'insiste sur la logique de cette mesure car elle ne dénature pas votre réforme, monsieur le ministre. Votre approbation serait naturelle, d'autant plus que nous n'avons aucune dérogation visant à réduire l'assiette des cotisations.

J'en viens maintenant aux dispositions relatives à la pluriactivité.

Les pluriactifs sont particulièrement nombreux dans les zones de montagne ainsi que dans les régions où les exploitations traditionnelles sont en voie de disparition. C'est pourquoi il faut doter les pluriactifs d'un statut social cohérent et éviter de compliquer leurs démarches administratives. Il est essentiel qu'ils aient un seul et unique interlocuteur en matière sociale. L'enjeu est essentiel en l'occurrence car il s'agit d'éviter la désertification des zones rurales et de favoriser le développement des activités agro-touristiques. Il faut simplifier les formalités des pluriactifs, car leur activité constitue la clé de voûte de la vie rurale, par une contribution à l'emploi, à l'entretien des sols et à la protection des paysages.

Il faut apporter une solution à leur problème car il est clair que, dans le cadre de la conjoncture agricole actuelle et au vu des handicaps naturels que subissent les exploitants concernés, ces activités complémentaires permettent de garantir un revenu décent à ces personnes. La garantie de l'activité d'entretien de l'espace est primordiale.

Concernant la détermination du régime auquel les pluriactifs vont cotiser, il convient de maintenir le critère de revenu. Le revenu professionnel constitue, en effet, le critère le moins subjectif pour déterminer le régime social dont doivent relever les pluriactifs. Car il serait dangereux d'aligner le régime social, pour des impératifs d'entretien de l'espace

rural, sur les dispositions fiscales qui ne prennent pas en compte le rôle social des pluriactifs. La pluriactivité doit être prise au sérieux car elle concerne de plus en plus de personnes et nous ne pouvons ignorer les difficultés afférentes à ce système.

Pour conclure, je dirai que votre texte, dans son ensemble, va dans le sens que nous souhaitons. Nous avons besoin de notre agriculture, et les amendements que nous avons déposés au nom du groupe de l'Union du centre contribuent à améliorer et à faire progresser la réforme dans le sens que vous souhaitez, monsieur le ministre, notamment dans la clarté et dans la transparence. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Merci, cher collègue.

La parole est à M. Philippe Vasseur, pour le groupe U.D.F.

M. Philippe Vasseur. Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour la quatrième fois, ce projet de loi revient devant une assemblée parlementaire. C'est presque la fin d'une longue marche ; c'est la dernière ligne droite. Dieu sait si nous avons eu le temps de réfléchir sur les sujets que nous allons aborder ce soir, et pourtant, monsieur le ministre, vous l'avez souligné et d'autres orateurs l'ont dit avant moi, les points les plus délicats restent encore à régler, parmi lesquels se détachent les charges sociales. J'y consacrerai mon intervention ; mes excellents collègues, M. Lestas, M. Colombier et M. Micaut, reviendront sur les autres thèmes au cours de la discussion générale et de l'examen des articles.

Vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, c'est à propos des charges sociales que nous attendons les plus grandes difficultés. Il s'agit pour nous de réformer l'assiette des cotisations calculées sur la moyenne triennale des revenus professionnels retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu, mais trois problèmes se posent que vous connaissez bien : la prise en compte des revenus du capital - de la rente du sol - ; les reports déficitaires ; la déduction pour autofinancement. Nous en avons parlé, nous en reparlerons encore.

Je voudrais insister sur la grande question : les conséquences de la réforme sur l'équilibre des exploitations. Vous savez - vous y avez vous-même insisté - que le grand défi auquel nous sommes confrontés pour assurer l'avenir de notre agriculture est la maîtrise des coûts. Quand on ne parvient pas à contrôler les prix, ni même les quantités, on ne peut que jouer sur les coûts.

Ma première inquiétude tient à la compensation très partielle qui est opérée entre les cotisations, d'une part, et les taxes parafiscales, de l'autre. Je note au passage que tout n'est pas réglé en ce qui concerne les taxes parafiscales puisque, pour celle sur la betterave, la décision est encore en suspens. Mais vous savez comme moi - et nous avons insisté sur ce point lors de l'examen du B.A.P.S.A. - que tout le monde n'est pas également concerné par le démantèlement des taxes. C'est le cas notamment des éleveurs producteurs de lait. A ce sujet, monsieur le ministre, je m'associe à l'hommage qui vous a été rendu par Ambroise Guellec pour l'augmentation du quota global de 1 p. 100 que vous avez obtenue à Bruxelles pour la France ; 256 000 tonnes, ce n'est pas rien ! Nous serons évidemment attentifs au mode de répartition, mais vous nous trouverez toujours derrière vous lorsqu'il s'agira de défendre les intérêts de la France et ceux de nos agriculteurs, comme vous l'avez fait.

M. Jean-Paul Charlié. Qui a instauré les quotas laitiers ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Gouzes. M. Charlié est superlibéral !

M. Philippe Vasseur. J'aimerais tout de même, monsieur le ministre, obtenir une précision supplémentaire. Vous êtes en train de réfléchir sur la mobilité des quotas. Pouvez-vous nous indiquer les décisions qui peuvent en découler ?

Ma deuxième inquiétude vient des travaux de votre ministère sur les simulations des conséquences de la réforme que nous sommes en train de discuter.

En moyenne, et bien entendu globalement, c'est-à-dire lorsque la totalité de la réforme sera mise en application, les très petites exploitations verraient leurs cotisations augmenter de 43 p. 100. On sait que la réalité - hélas ! ou heureusement - n'est jamais tout à fait conforme aux simulations. Les cotisations des petites exploitations augmenteraient de

18 p. 100, celles des exploitations moyennes de 28 p. 100. Quant aux grandes exploitations, l'augmentation porterait entre 25 et 35 p. 100. Il s'agit de moyennes bien entendu.

M. Gérard Gouzes. Sur combien de temps ?

M. Philippe Vasseur. J'ai précisé : si la réforme était appliquée immédiatement. Je reviendrai sur l'étalement.

On sait qu'à l'intérieur de ces moyennes il y a toujours de fortes disparités. Par exemple, l'augmentation moyenne des cotisations pour les petites exploitations serait de 18 p. 100 ; mais, d'après les mêmes simulations, pour 55 p. 100 de cette catégorie ce serait une diminution ; c'est dire que l'augmentation des cotisations serait beaucoup plus forte pour les 45 p. 100 restants.

Une augmentation de charges aussi insupportable risquerait de mettre en péril l'équilibre de certaines exploitations. C'est une question, voire une inquiétude que nous ne pouvons pas évacuer, si vous permettez l'expression.

Je reconnais que l'effort est nécessaire. Il doit être justement réparti, entre les différents participants de la collectivité nationale, entre les agriculteurs et étalé dans le temps, avec éventuellement un plafonnement pour empêcher des augmentations considérables d'une année sur l'autre.

Nous attendons de ce débat des clarifications et des apaisements supplémentaires. Vous nous avez déjà apporté, monsieur le ministre, des éléments de réponse, et promis un rapport d'étape qui sera très important.

Une chose est sûre, et nous vous en donnons acte, le *statu quo* n'était plus possible. Certains se disent qu'après tout on aurait pu rester dans le système actuel. Je ne le crois pas. Puisqu'il s'agit de le modifier ce système, vous pouvez compter sur notre accord de principe.

Mais, bien entendu, la difficulté est de parvenir à transformer les bonnes intentions en bonnes mesures. Ce sera, je l'espère, l'objet de notre débat, au terme duquel nous serons amenés à nous prononcer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Paul Charlié, pour le groupe du R.P.R.

M. Jean-Paul Charlié. Vous vous êtes félicité, monsieur le rapporteur, de la qualité de nos débats en commission et en séance, lors de la première lecture. Je vous renvoie le compliment et vous remercie pour la façon dont vous avez animé ces débats.

Nous voulons tous ici traiter le problème de façon technique et en faisant abstraction de tout clivage politique. En fait, le principal clivage est de nature psychologique, entre ceux qui veulent faire progresser l'agriculture et ceux qui ne voient que certains inconvénients des réformes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux vous faire observer, monsieur le ministre, que s'il est vrai que le revenu de l'agriculture augmente, il n'en va pas de même, me semble-t-il de celui des agriculteurs.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Jean-Paul Charlié. C'est une nuance qui a son importance.

En première lecture, l'opposition a voté ce projet compte tenu des engagements que vous aviez pris, monsieur le ministre, et des nombreux aspects positifs du texte, notamment en ce qui concerne la pluriactivité - cela fait longtemps que nous le demandions - et la transmission. Sur ce dernier point, je préférerais toutefois une loi générale valant pour toutes les entreprises. En effet, il coûte plus cher aujourd'hui de transmettre une entreprise qu'une résidence secondaire. C'est vrai dans l'agriculture, mais c'est vrai aussi, dans l'industrie, dans le commerce et dans l'artisanat.

M. Arnaud Lopercq. Tout à fait !

M. Jean-Paul Charlié. Pour ce qui est du contrôle des structures, je n'ai pas vraiment compris qui vous visiez, monsieur le ministre, sûrement pas nous car nous ne voyons aucun gros inconvénient au dispositif proposé.

Nous voici en deuxième lecture, avec, comme l'ont rappelé mes collègues, trois questions fondamentales qui restent en discussion.

La première, dont on a peu parlé jusqu'à maintenant, est la remise en cause d'un principe fort : la non-possibilité pour les S.A.F.E.R. de louer. La deuxième question est la définition du revenu, et la troisième, l'incidence de cette réforme sur chaque exploitant.

Sur le premier point fondamental, je dirai simplement : faisons attention à ne pas déséquilibrer ce qui marche bien. La remise en cause du principe de non-location par les S.A.F.E.R. pourrait concerner du même coup le statut du fermage. Je ne suis pas sûr, monsieur le rapporteur, qu'il faille aller plus loin que le Sénat. Mais nous y reviendrons dans la discussion des articles.

Sur les revenus, pour justifier que le déficit n'entre pas dans la moyenne pluriannuelle, vous faites des comparaisons avec le commerce et l'artisanat. Or chacun sait, monsieur le ministre, que dans une société industrielle, commerciale ou artisanale, on fait bien entrer dans les résultats de l'exercice les déficits de l'année précédente. Il est donc tout à fait logique de procéder de même s'agissant d'une exploitation agricole.

M. Arnaud Lopercq. Très bien !

M. Jean-Paul Charlé. Par ailleurs, il convient de rappeler quel est l'intérêt de la moyenne pluriannuelle.

Vous-même, cet après-midi, monsieur le ministre, vous avez tenu à souligner qu'il y a en agriculture des années bonnes et des années mauvaises. Cela ne dépend absolument pas de la compétence des agriculteurs et moins encore de celle du ministre - une telle modestie vous honore - mais de la pluie, du beau temps, des prix.

M. Gérard Gouzes. C'est dommage !

M. Jean-Paul Charlé. Il est normal, monsieur le ministre, et c'est ce que nous avons fait avec le gouvernement de Jacques Chirac, d'accorder à cette profession le bénéfice qui permet de niveler sur trois ans les incidences d'une mauvaise année. Mais on ne peut plus parler de moyenne pluriannuelle quand seuls les résultats au-dessus de zéro sont retenus.

M. Arnaud Lopercq. Tout à fait.

M. Jean-Paul Charlé. A propos des capitaux propres, vous avez dit, monsieur le ministre, que les agriculteurs devaient supporter les mêmes charges et, bien sûr - on y reviendra - recevoir les mêmes prestations que les autres actifs. Mais les autres actifs ne payent pas de cotisations sociales sur leurs revenus des livrets des caisses d'épargne. Les salariés ne payent pas de cotisations sociales sur l'appartement qu'ils louent.

M. Gérard Gouzes. Il faudrait peut-être changer celz !

M. Jean-Paul Charlé. Si vous voulez faire payer les autres actifs - quel scoop ! -, j'y serais bien entendu totalement opposé, mais vous seriez du moins logique avec vous-même. Mais on ne peut pas à la fois prétendre traiter tous les Français sur le même plan et faire le contraire. Les salariés ne payent pas de cotisations sociales sur une autre assiette que les revenus de leur travail.

Nous sommes favorables à la réforme de l'assiette - nous l'avons demandé depuis longtemps -, c'est-à-dire à la suppression totale du revenu cadastral.

Le revenu cadastral a été institué à une époque qui connaissait les chevaux, mais pas les tracteurs : la valeur des terres était calculée en fonction de la distance qui les séparait du centre de la commune. Cela explique qu'en Beauce les terres qui se trouvent à un ou deux kilomètres de la ferme avaient moins de valeur cadastrale que dans le Gâtinais ou la Sologne où les villages et les fermes sont plus nombreux.

Il en résulte des aberrations bien connues de la profession, du Gouvernement et des parlementaires : des agriculteurs à faible revenu subissent une forte imposition sur la valeur cadastrale tandis que des agriculteurs peu imposés ont en fait des revenus bien supérieurs aux premiers.

Nous sommes donc pour le changement d'une base qui pénalise un certain nombre d'agriculteurs. Sachez que le jeune agriculteur qui s'installe, avant même de gagner un premier centime, supporte de lourdes charges de cotisations sociales calculées sur le revenu cadastral. Il en est de même dans les zones les plus pauvres et les plus parcellisées comme les zones d'élevage.

Il faut donc revoir l'assiette des cotisations sociales. Le Gouvernement et l'Assemblée sont d'accord sur ce point. On ne voit pas pourquoi un système qui marche bien pour tous les autres actifs ne conviendrait pas aux agriculteurs.

La cotisation minimale est calculée en fonction d'un revenu équivalent au R.M.I. Que certains agriculteurs ne gagnent même pas l'équivalent du R.M.I. n'est pas le problème qui nous occupe aujourd'hui, même s'il est tout aussi important. Payer au minimum l'équivalent du R.M.I., c'est une question de fierté et de dignité pour le monde agricole.

Sachons aussi qu'il existe un plafond au-dessus duquel les taux de cotisation sont plus bas.

M. Gérard Gouzes. Cela fait partie des injustices !

M. Jean-Paul Charlé. La réforme à l'avantage de démanteler les taxes du B.A.P.S.A. et de supprimer totalement la référence à la valeur cadastrale. Mais quelle incidence aura-t-elle sur les exploitants ? Certes, soyons honnêtes, la majorité d'entre eux paiera moins, mais d'autres - ce sont eux qui vont poser problème et ils auront peut-être raison de réagir - subiront des augmentations de 50, 100 voire 300 p. 100.

M. Gérard Gouzes. C'est cela la justice !

M. Jean-Paul Charlé. Nous sommes d'accord et cela ne doit pas remettre en cause la réforme, mais le législateur ne peut pas se désintéresser de ce qui risque de leur advenir. Il faut laisser un certain temps aux exploitations agricoles pour s'adapter et pour absorber ces réformes.

Nous proposons donc une autre solution que le Sénat, et je vous rappelle, monsieur le ministre, que vous vous êtes engagé ici, en première lecture, à l'examiner. Vous aviez déclaré : « Je ne suis pas du tout hostile à l'idée d'aller au-delà de ce que je vous propose. Je suis tout prêt, je le redis, à discuter, et lors de la discussion au Sénat, je ferai en sorte que l'Assemblée ait, comme il convient, s'agissant d'une réforme d'une telle importance, le dernier mot. » D'ailleurs, vous avez regretté les restrictions des sénateurs, leurs « précautions exagérées et préjudiciables à notre entreprise commune ». Ne faisons pas comme eux !

Nous sommes à 100 p. 100 pour cette réforme. Nous disons : appliquons-la d'entrée aux trois branches, mais à revenu égal, limitons à 10 p. 100 maximum la hausse de cotisations due uniquement au changement de système. De même, si le revenu progresse de 10 p. 100, il faut que la cotisation augmente au maximum de 20 p. 100.

Sur le plan de la faisabilité, vous avez vous-même reconnu que, dans cette logique et dans cette cohérence, c'était tout à fait possible. Il faudra - je le reconnais, monsieur le ministre - une déclaration sur l'honneur pour calculer le montant des taxes B.A.P.S.A. qui auront été versées en 1989.

L'avantage de cette réforme, chers collègues - et je remercie encore M. le rapporteur et M. Rimareix d'en avoir aussi bien parlé en commission - c'est la simplicité. Je ne vais pas, ici, développer la complexité de la réforme votée par le Sénat, mais la nôtre est beaucoup plus simple. Elle garantit réellement à chaque agriculteur une limite maximum de 10 p. 100 d'augmentation des cotisations sociales due uniquement au changement de réforme. La réforme sera ainsi mieux acceptée. Ce qui me motive, monsieur le ministre, dans ce combat que j'ai mené avec mes collègues depuis le début de cette discussion, c'est uniquement que cette réforme soit bien acceptée.

On n'a pas le droit de la « loucher » alors qu'elle est dans l'intérêt de l'agriculture et qu'on la demande depuis un certain nombre d'années. Si elle est plus simple, comme vous l'aviez vous-même dit tout à l'heure, plus claire, si elle est juste et si elle limite à 10 p. 100 maximum, elle sera facile à expliquer et elle sera mieux acceptée. Elle est juste puisqu'elle tient compte de l'évolution des revenus. Si les revenus d'un agriculteur augmentent d'une année sur l'autre de 20 p. 100, la cotisation augmentera de 20 plus 10, c'est-à-dire 30 p. 100.

Par ailleurs, elle permet réellement une augmentation des prestations sociales. A juste titre, monsieur le ministre, nous demandons tous que le parallèle de cette réforme de l'assiette soit l'augmentation, au même titre que pour tous les autres actifs, de la prestation sociale vieillesse. Il est normal maintenant que chaque agriculteur ait enfin une retraite qui corresponde à celle des autres actifs. Cette solution que je vous propose permettra un démantèlement plus rapide des taxes du B.A.P.S.A.

Cela étant, qu'en pense la profession ? Eh bien ! elle n'est pas contre cette solution. J'ai l'honnêteté de dire qu'elle n'est pas pour, mais elle s'en remet à nous. La Mutualité m'a dit que ce système était tout à fait possible. Quant à la F.N.S.E.A., elle n'a pas exprimé d'hostilité, insistant cependant sur le problème des allocations familiales et sur celui du rapport.

M. Pierre Estève, rapporteur. Puis-je vous interrompre, monsieur Charié ?

M. Jean-Paul Charié. Je vous en prie, monsieur le rapporteur.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Estève, rapporteur. Je souhaiterais une précision : pendant combien de temps souhaitez-vous qu'une telle limitation s'applique, monsieur Charié ?

M. Jean-Paul Charié. J'ai prévu dix ans dans mon amendement mais cela pourrait faire l'objet d'une discussion avec le Gouvernement et avec vous-même, et un délai de cinq ans serait peut-être suffisant, surtout que, ainsi que vous l'avez vous-même souligné, monsieur le ministre, ceux qui seront les « victimes » d'une augmentation des cotisations sont ceux qui bénéficient du système actuel.

M. Gérard Gouzes. Ce ne sera donc que justice !

M. Jean-Paul Charié. Pendant cinq ans, ils en bénéficieraient donc encore. Je considère, comme la profession, que, plus vite on ira, mais sans risques, mieux ce sera, et je serais tout à fait d'accord, si le Gouvernement le souhaitait, si vous le souhaitez, monsieur le rapporteur, pour réduire le délai à cinq ans.

Je disais donc, monsieur le ministre, qu'au niveau des professionnels il n'y avait pas d'opposition.

Je rappelle simplement que nous sommes d'accord pour maintenir le rapport. Cela nous permettra, en effet, ainsi que M. Gengenwin vient de le souligner, de revoir la définition du revenu, les éléments qu'il doit comporter. Et le rapport est justifié, ne serait-ce que pour montrer à la profession qu'on est là pour défendre l'agriculture.

En première lecture, monsieur le ministre, vous vous êtes engagé à ce que nous discutions au fond. Nous souhaitons le faire avec vous. Nous voulons que cette réforme soit simple, claire, et qu'elle soit acceptée par l'ensemble de la profession. J'ai la ferme conviction que nous avons les éléments entre les mains. L'ensemble du groupe R.P.R., l'ensemble de l'opposition, et, même, je sais, plusieurs membres de votre majorité, dans leur for intérieur, sont prêts à accepter un tel amendement. Ainsi, j'en suis sûr, monsieur le ministre, nous ferons ensemble œuvre commune, sans restriction, sans précaution exagérée et préjudiciable à notre entreprise commune. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Gaston Rimareix, pour le groupe socialiste.

M. Gaston Rimareix. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne voudrais pas prolonger beaucoup plus le débat général que nous avons déjà eu en première lecture, qui a eu lieu deux fois au Sénat, que nous avons poursuivi en commission. N'est-ce pas, monsieur Charié ? Je crois qu'aujourd'hui les points de vue sur les principes, sur les orientations générales, sur les dispositions principales, sont bien connus et qu'ils se sont largement rapprochés. En tout cas, les points durs de divergence sont parfaitement identifiés et je pense qu'il faut passer le plus rapidement possible à l'analyse du texte par articles.

Je voudrais cependant dire quelques mots à la fois sur le contrôle des structures et sur la réforme de l'assiette des cotisations sociales.

Sur la réforme des structures, je crois qu'il y a un assentiment assez large, ainsi que l'ont souligné les différents orateurs qui sont intervenus. C'est un assouplissement de ce contrôle. C'est une décentralisation et une déconcentration au niveau du département. C'est une marge de manœuvre plus grande pour chacun des départements et des commissions départementales.

Il est vrai, monsieur le ministre, que la pression sur le foncier est moins forte qu'elle ne l'était il y a un certain nombre d'années, mais, ainsi que vous l'avez indiqué, elle est variable selon les départements et même dans chaque département. Nous sommes arrivés, je pense, que ce soit pour les agrandissements, pour les démembrements, ou pour les sociétés, à un certain point d'équilibre, une marge de manœuvre étant laissée dans chaque département pour tenir compte de la situation économique.

Je sais que certains auraient souhaité aller plus loin, et même supprimer totalement le contrôle des structures. Je reste persuadé que cela aurait présenté un danger dans certains départements en raison de la concurrence entre de jeunes agriculteurs qui veulent s'installer et d'autres agriculteurs qui veulent s'agrandir. Le contrôle permet précisément de régler au mieux de telles situations. « Contrôle » ne veut pas dire « interdiction ». Au-delà de ces seuils, il y a autorisation. En tous cas, cela laissera la possibilité à la commission d'apprécier au cas par cas.

Et puis, les règles que nous fixons aujourd'hui ne sont pas gravées dans le marbre pour l'éternité. La situation évoluera encore et nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur ce contrôle des structures.

M. Gérard Gouzes. Quelle sagesse !

M. Gaston Rimareix. Je ne dirai rien sur les A.F.A. et sur les S.A.F.E.R. Nous y reviendrons lors de l'examen des articles.

Quelques mots, si vous le voulez bien, sur l'assiette des cotisations sociales. C'est le point essentiel du projet de loi. M. Gengenwin a dit que c'était la réforme la plus importante depuis trente ans. En tout cas, elle est certainement importante.

Vous vous étiez engagé à proposer une telle réforme, monsieur le ministre, lors de la discussion du projet de loi complémentaire. Vous avez tenu vos promesses. Cette réforme est souhaitée par tous, y compris par les organisations agricoles. L'assiette actuelle sur le revenu cadastral a été suffisamment critiquée, et il n'est pas nécessaire d'y revenir.

Une assiette portant sur le revenu professionnel est incontestablement plus juste, plus équitable et plus transparente. Il faut nuancer, d'ailleurs, puisque 20 p. 100 des agriculteurs seulement sont au bénéfice réel et que 80 p. 100 sont encore au bénéfice forfaitaire, pour le calcul duquel le revenu cadastral a une part importante.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Gaston Rimareix. Il faudra d'ailleurs étudier comment aller plus loin dans la fixation du bénéfice réel des agriculteurs.

Je passe rapidement sur le problème de l'appréhension du revenu agricole, qui a été évoqué. Il faut retenir une assiette incontestable, non pas exclure certaines choses, mais essayer de bien traduire les spécificités de l'activité agricole. Ce n'est pas facile en matière comptable, nous le savons, mais je crois qu'il faut mieux prendre en compte, pour l'assiette fiscale comme pour celle des cotisations, l'incidence des stocks à rotation lente, qui concerne notamment les viticulteurs et les éleveurs. Nous ne réglerons pas totalement le problème avec l'amendement qui a été retenu par la commission concernant les provisions pour investissement. C'est peut-être un pas. Je crois que la réflexion doit continuer.

Je reviens sur un problème qu'a soulevé M. Charié et que nous évoquons depuis le début de cette discussion, l'entrée dans le système.

Nous sommes, c'est vrai, attachés les uns et les autres à cette réforme. Nous souhaitons la réussir, et cela dépendra beaucoup des conséquences qu'elle aura sur l'évolution des cotisations dans les premières années et surtout la première année.

Deux systèmes étaient possibles : un premier, celui que vous proposez, monsieur le ministre, que l'Assemblée a voté en première lecture et que la commission a également retenu, à savoir une entrée progressive dans le système, d'abord pour les cotisations vieillesse et les cotisations AMEXA, et un second, celui que M. Charié présentait tout à l'heure, à savoir une entrée immédiate dans le nouveau système, mais avec un plafonnement de l'évolution des cotisations à plus 10 ou moins 10.

L'un et l'autre système ont leur logique. Je crois qu'ils ont le même objectif : éviter les bouleversements au cours du passage d'un système à l'autre, ce qui, nous en sommes persuadés, comme cela a été un peu le cas pour la taxe professionnelle, compromettrait le succès que nous souhaitons tous.

Nous y avons beaucoup réfléchi. J'ai reçu moi aussi avec mes collègues, et notamment avec le rapporteur, la plupart des organisations agricoles. Nous nous ne sommes longuement entretenus. Franchement, je n'ai pas d'idée complètement arrêtée. Je pense cependant que le système que vous avez proposé, monsieur le ministre, et que nous avons retenu en première lecture et également en commission, est le plus simple et le plus facile à mettre en place.

Je ne reprendrai pas tous les arguments qui ont été avancés par les uns ou par les autres, mais vous avez reconnu vous-même, monsieur Charité, que les organisations agricoles n'y étaient pas opposées. Aucune d'entre elles, avez-vous indiqué très honnêtement, ne voit un avantage considérable à entrer complètement dès le départ dans le nouveau système, avec un plafonnement. Toutes ont l'air d'accepter le système proposé par le Gouvernement : une entrée très progressive avec un démantèlement progressif des taxes sur le B.A.P.S.A., avec, au bout de deux ans, c'est-à-dire en 1991, un rapport d'étape qui nous permettra, non plus sur des simulations mais sur une analyse réelle, de tirer des conclusions et, éventuellement, de modifier le système.

Voilà, monsieur Charité, ce que je tenais à vous répondre, en me félicitant moi aussi du dialogue que nous avons eu tout au long de ces débats.

En conclusion, monsieur le ministre, nous avons là un projet de loi important. Il s'agit d'abord d'adapter le cadre législatif à l'évolution économique, technique, sociale, de l'agriculture, peut-être même de la précéder un peu, pas trop d'ailleurs car, un pas en avant, c'est bien, mais, si on en fait deux, l'élastique peut casser. Je pense que, sur les structures, nous avons pris la bonne mesure.

Il s'agit également d'harmoniser progressivement le régime social des agriculteurs sur celui des autres catégories sociales. C'est un point essentiel. La compensation démographique au profit des agriculteurs, qui sera longtemps nécessaire, implique des efforts des agriculteurs eux-mêmes. C'est la condition de leur bonne intégration dans l'ensemble de la société. Je pense que ce projet de loi y contribuera largement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Roger Lestas.

M. Roger Lestas. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre assemblée est aujourd'hui saisie en deuxième lecture du projet de loi complémentaire à la loi d'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social, loi qui fut adoptée, un peu hâtivement à mon goût, lors de la dernière session, au mois de juin 1989.

Le Sénat vient à nouveau de voter positivement ce projet de loi et, pourtant, je suis persuadé que son verdict aurait pu être légèrement différent si nous avions pu examiner ce texte à fond en première lecture.

Monsieur le ministre, vous vous étiez engagé à revoir en deuxième lecture un grand nombre des points qui nous tenaient à cœur. J'espère que, ce soir, vous accepterez certains amendements.

Mais, trêve de regrets, passons à l'analyse du projet de loi. Il comprend trois volets, d'importance inégale : l'assouplissement du contrôle des structures ; l'élargissement des missions des S.A.F.E.R. et la création d'une catégorie nouvelle d'association syndicale, les associations foncières agricoles ; la réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles.

Les deux premiers points n'appellent pas, de ma part, d'observations particulières. En revanche, la réforme globale des cotisations sociales suscite chez moi un vrai scepticisme et une extrême prudence, même si je reconnais que le système actuel crée des injustices entre les agriculteurs. Le dépoussiérage des textes était nécessaire et souhaité par la profession agricole elle-même.

Le principal changement réside dans le fait que, jusqu'à aujourd'hui, les cotisations étaient calculées d'après le revenu cadastral en fonction du nombre d'hectares - ce qui n'était pas toujours juste - alors que ce projet de loi prévoit qu'elles seront désormais calculées sur le revenu de l'exploitation.

Qu'entend-on par revenu ? Il s'agit des bénéfices fiscaux réels ou forfaitaires auxquels des taux peuvent s'appliquer comme c'est le cas dans les autres régimes sociaux. Les revenus pris en compte sont constitués par la moyenne des revenus des trois années précédant celle au titre de laquelle les cotisations sont dues.

Il est à noter qu'on ne tient compte ni des déductions pour investissement, mais la commission a adopté ce matin un amendement allant dans le bon sens, ni des abattements accordés aux jeunes agriculteurs - les M.S.A. leur en accordaient parfois les deux ou trois premières années de leur installation -, ni des déductions au profit des adhérents des centres de gestion.

Ce projet de loi a l'avantage d'être plus clair concernant le mode de calcul des cotisations. Cependant, ce qui est plus grave et qui, paradoxalement, passe plus facilement inaperçu, c'est que le déséquilibre entre les montants de cotisations « pré et post-réforme » n'iront pas sans gravement pénaliser les agriculteurs, notamment les plus jeunes.

Je tiens également à souligner que le caractère trop général des simulations réalisées par le ministre suscite, de ma part, des réserves sur les modalités d'application de la réforme. Les simulations faites par la M.S.A., les organisations agricoles de mon département, contrôlées par le centre de gestion, sont très différentes de celle du ministère. Je les tiens à votre disposition, monsieur le ministre.

Ces chiffres démontrent notamment, monsieur le ministre, que les 25 p. 100 de moins bons agriculteurs paieront moins et que les 25 p. 100 qui sont meilleurs et sur de plus petites exploitations paieront plus.

Les simulations pour le bénéfice forfaitaire font apparaître des variations de moins 12 à plus 12 p. 100. Il en est tout autrement pour celles qui sont fondées sur le revenu imposable. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Selon les simulations pour 1990, ce sont notamment les jeunes agriculteurs qui seraient pénalisés, surtout quand on sait que ceux-ci ont toujours de fortes annuités quelques années après leur installation.

Il est temps de tirer la sonnette d'alarme sur les répercussions de ce projet de loi et d'apporter les aménagements nécessaires.

Il serait bon d'introduire dans le revenu déclaré pour le calcul des cotisations, comme cela se pratique pour l'imposition fiscale, quelques allègements que je vais détailler :

Tout d'abord, un abattement pour les jeunes agriculteurs pendant les trois premières années d'activité.

Ensuite, une déduction de la rémunération du capital personnel au taux de 7,5 p. 100 environ, et en particulier sur le revenu du capital foncier, qui s'ajoute au revenu agricole de l'exploitation.

Pour illustration, prenons deux exploitations voisines, l'une exploitée par un propriétaire, l'autre par un locataire. Pour la première, les charges sociales seront calculées sur le revenu imposable dans lequel est incluse la part du foncier. La seconde n'en tiendra pas compte puisque ni le locataire ni le bailleur, à juste titre, ne seront taxés sur le foncier. Les deux exploitations ne seront donc pas imposées sur les mêmes bases. L'une aura plus de charges sociales que l'autre.

M. Pierre Micaut. C'est malheureusement logique.

M. Roger Lestas. Il est ainsi démontré que, pour le propriétaire exploitant, ce procédé est un impôt sur le capital.

Troisième mesure d'allègement : la prise en compte d'une marge nette servant au renouvellement. J'en ai parlé tout à l'heure. La commission a examiné cette disposition ce matin.

De même, il serait justifié de réintroduire l'abattement accordé aux adhérents des centres de gestion.

Enfin, il est absolument anormal que les agriculteurs dont le capital d'exploitation est amorti soient assujettis sur la valeur de leur capital. L'agriculteur, à l'image de toutes les autres professions, doit payer les charges normales sur son travail, en aucun cas sur son capital.

En conséquence, monsieur le ministre, malgré les aspects très positifs que comporte ce projet de loi - toute la première partie - et après en avoir longuement discuté avec les organisations agricoles de mon département, je serais tenté de m'abstenir si certains amendements qui vont être discutés tout à l'heure n'étaient pas retenus. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

9

DÉSIGNATION DE CANDIDATS À UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une demande de renouvellement du mandat des deux représentants de l'Assemblée nationale au sein de la commission centrale de classement des débits de tabac.

Je présume que, conformément à des décisions prises précédemment, l'Assemblée voudra confier à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, le soin de présenter les candidats.

Les candidatures devront être remises à la présidence avant le jeudi 30 novembre 1989, à dix-huit heures.

10

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, n° 977, complémentaire à la loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social (rapport n° 996 de M. Pierre Estève, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER